

**CONVENTION DE PARTENARIAT  
POUR L'OPERATION « TRANSMICO »**

**Entre**

« Association Régionale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural et Provence Alpes Côte d'Azur (ARDEAR PACA) », représenté par Mr Charles-Henri Tavernier en qualité de président, ci-après dénommé « CHEF DE FILE »,

Adresse du chef de file : MIN 51 – 15 avenue Pierre Grand 84 953 CAVAILLON Cedex

N°SIRET : 509 252 490 00032

**Et**

« Métropole Aix Marseille Provence » (collège des représentants publics), représenté par Mme Martine VASSAL en qualité de présidente, ci-après dénommé « partenaire non bénéficiaire »

Adresse du partenaire : 58 Bd Charles Livon - 13007 Marseille

N°SIRET : 200 054 807 00017

**Visas :**

Vu le règlement (UE) no 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds « Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas;

Vu le règlement (UE) 2021/2115 du Parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021 établissant des règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les Etats membres dans le cadre de la politique agricole commune (plans stratégiques relevant de la PAC) et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et abrogeant les règlements (UE) no 1305/2013 et (UE) no 1307/2013;

Vu le règlement (UE) 2021/2116 du Parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune et abrogeant le règlement (UE) no 1306/2013;

Vu le règlement délégué (UE) 2022/126 de la Commission du 7 décembre 2021 complétant le règlement (UE) 2021/2115 du Parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021 en ce qui concerne les exigences supplémentaires pour certains types d'intervention spécifiés par les États membres dans leurs plans stratégiques relevant de la PAC pour la période 2023-2027 au titre dudit règlement ainsi que les règles relatives au ratio concernant la norme 1 relative aux bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) ;

Vu le règlement délégué (UE) 2022/127 de la Commission du 7 décembre 2021 complétant le règlement (UE) 2021/2116 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les organismes payeurs et autres entités, la gestion financière, l'apurement des comptes, les garanties et l'utilisation de l'euro ;

Vu le règlement d'exécution (UE) 2022/128 de la Commission du 21 décembre 2021 portant modalités d'application du règlement (UE) 2021/2116 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les organismes payeurs et autres entités, la gestion financière, l'apurement des comptes, les contrôles, les garanties et la transparence ;

Vu le règlement délégué (UE) 2022/1172 de la Commission du 4 mai 2022 complétant le règlement (UE) 2021/2116 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le système intégré de gestion et de contrôle lié à la politique agricole commune et l'application et le calcul des sanctions administratives en matière de conditionnalité ;

Vu le règlement d'exécution (UE) 2022/1173 de la Commission du 31 mai 2022 établissant les modalités d'application du règlement (UE) 2021/2116 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le système intégré de gestion et de contrôle dans la politique agricole commune ;

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne du 31 août 2022 portant approbation du plan stratégique relevant de la PAC 2023-2027 de la France en vue d'un soutien de l'Union financé par le Fonds européen agricole de garantie et le Fonds européen agricole pour le développement rural;

Vu la loi no 2014-58 du 27 janvier 2014 modifiée relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, modifiée par l'ordonnance no 2022-68 du 26 janvier 2022, notamment son article 78 ;

Vu le Décret no 2023-5 du 3 janvier 2023 fixant les règles relatives aux conditions d'éligibilité temporelle et géographique ainsi que les catégories de dépenses non éligibles des aides du Fonds européen agricole pour le développement rural au titre de la programmation débutant en 2023 confiées aux régions

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1511-1-1, L. 1511-1-2 et L. 4221-5 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 313-1, L. 313-2 et R. 313-13 et suivants relatifs à l'Agence de services et de paiement ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la demande d'aide au titre du Plan Stratégique national FEADER de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, adressée par le chef de file, en date du 31/10/2025, pour l'opération partenariale « TRANSMICO Expérimenter des méthodes innovantes d'accompagnement multi-acteurs pour favoriser le renouvellement des actifs agricoles et la transition écologique des territoires »,

## **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention définit les modalités de coopération entre le « chef de file » et les partenaires de l'opération mentionnés ci-dessus. Elle définit les obligations et responsabilités respectives des signataires dans le cadre de la réalisation de l'opération citée en objet.

## **Article 2 : Durée de la convention**

La présente convention reste en vigueur a minima pendant toute la durée de validité de la décision attributive (date limite pour la réalisation de l'opération) et des engagements qu'elle produit.

La convention reste en tout état de cause en vigueur tant que le « chef de file » ne s'est pas pleinement acquitté de ses obligations envers l'autorité de gestion et tant que le chef de file et ses partenaires ne se sont pas acquittés de leurs obligations réciproques, telles que définies dans la présente convention.

La présente convention devient caduque si l'opération collaborative ne fait l'objet d'aucune décision attributive d'aide.

## **Article 3 : Présentation de l'opération partenariale et de ses modalités financières**

### 3.1 Présentation de l'opération partenariale

L'opération partenariale a pour objet :

### **Axe 1 : Accompagnement des projets de transmission-reprise et des projets collectifs par le Réseau Local d'Accompagnement**

- 1.1 Structuration des Réseaux Locaux d'Accompagnement (RLA) multi-acteurs « TRANSMICO »
- 1.2 Accompagnement des cédant.e.s, des repreneur.se.s et de la relation cédant-repreneur
- 1.3 Accompagnement de collectifs ayant un projet agricole
- 1.4 Expérimentation d'un dispositif d'aide : le « chèque accompagnement »

### **Axe 2 : Mobilisation générale pour le renouvellement des générations en agriculture**

- 2.1 Informer et animer un réseau d'« ambassadeurs de la transmission »
- 2.2 Repérer et sensibiliser les agriculteurs cédants
- 2.3 Créer des espaces de rencontres entre cédants et repreneurs pour favoriser la mise en lien
- 2.4 Développer des outils de communication pour changer le regard sur la transmission et sur les collectifs
- 2.5 Permettre la montée en compétences des partenaires du projet sur l'accompagnement à la transmission - reprise et l'accompagnement de collectifs

## **Évaluation des actions du projet et capitalisation**

La description détaillée de l'opération est présentée en annexe 1.

### 3.2 Modalités financières de l'opération partenariale

L'opération partenariale repose sur un plan de financement prévisionnel détaillé et ventilé entre partenaires joint en annexe 3.

Le partenaire, « Métropole Aix Marseille Provence » (collège des représentants publics), n'est pas bénéficiaire de l'aide au titre du Plan Stratégique national FEADER de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, adressée par le chef de file, en date du 31/10/2025, pour l'opération partenariale « TRANSMICO ».

Ce plan de financement prévisionnel pourra être ajusté avec l'accord du chef de fil et des partenaires bénéficiaires dans le respect du plan de financement consigné dans la décision attributive de l'aide à l'opération et de ses éventuels avenants. Le plan de financement de la décision attributive de l'aide sera établi sur la base des données transmises par le service instructeur (Guichet Unique Service Instructeur). Dans le cas où le plan de financement de la décision attributive de l'aide fait l'objet d'un avenant ; ou lorsque l'opération partenariale fait l'objet d'une nouvelle décision attributive d'aide, l'annexe sera modifiée par avenant.

### 3.3 Comité de pilotage

Le chef de file met en place un Comité de pilotage jusqu'au terme des obligations de l'opération, chargé de suivre la mise en œuvre de l'opération partenariale dans le respect des délais, du plan de financement et de ses objectifs. Il est réuni à l'initiative de ses membres autant que de besoin.

Le partenaire, « Métropole Aix Marseille Provence » (collège des représentants publics), est membre du Comité de pilotage.

### **Article 4 : Obligations et responsabilités du « chef de file »**

Le chef de file réalise les actions prévues conjointement avec les autres partenaires selon les modalités et les délais prévus dans la décision juridique attributive de l'aide.

Il est responsable de la coordination administrative et financière de l'opération. Il s'acquitte de toutes les obligations découlant de la convention attributive de l'aide, en particulier les obligations suivantes :

#### ***En matière de suivi administratif :***

- représenter tous les partenaires du projet auprès de l'autorité de gestion du programme et les tenir régulièrement informés de toutes les communications pertinentes de/avec l'autorité de gestion ;
- mettre en place un comité partenarial ;
- assurer la coordination globale de l'opération, selon les modalités et les délais fixés dans la convention attributive de subvention et mettre en place le système de suivi nécessaire à cette coordination ;
- être l'interlocuteur disponible pour toute demande officielle adressée par l'autorité de gestion et réagir rapidement, en accord avec les autres partenaires, à toute demande de cette dernière- ;
- démarrer et exécuter l'opération (en partenariat) avec les autres partenaires selon les modalités qui seront décrites dans la décision attributive de l'aide ;
- transmettre aux partenaires toute information et tout document nécessaire au respect des dispositions en matière de publicité et d'information ;
- mettre en place des mesures de communication et de publicité conformément à la réglementation en vigueur.
- réunir les indicateurs et livrables afférents à l'opération demandés par l'autorité de gestion,

#### ***En matière de suivi financier :***

- assurer le suivi et la coordination financière de l'opération ;
- préparer et consolider la ou les demandes de paiement. Pour cela il sollicite les partenaires pour qu'ils lui transmettent toute pièce justificative permettant d'établir la demande de paiement de l'aide. Il s'assure de la cohérence des données transmises par les partenaires avant transmission à l'autorité de gestion. Il produit et / ou consolide les états d'avancement accompagnés des justificatifs de dépenses, et le cas échéant les justificatifs de versements des cofinancements obtenus pour l'opération.
- verser les subventions reçues aux partenaires selon les modalités définies en article 8
- informer par écrit l'autorité de gestion des modifications du plan de financement ou de la nature de l'opération, validées par l'ensemble des partenaires ;
- utiliser : soit un système de comptabilité séparé, soit une codification comptable adéquate pour toutes les transactions relatives à l'opération ;

#### ***En matière de contrôle :***

- se soumettre à tout contrôle sur pièces et sur place effectué par toute autorité chargée de la réalisation des audits et contrôles nationaux et communautaires ;
- communiquer aux partenaires et coordonner les éventuels contrôles et audits commandités, demander des pièces complémentaires et leurs résultats ;
- conserver et rendre disponible, sur demande des corps de contrôle, toutes les pièces relatives à l'opération et à sa mise en œuvre, jusqu'à la fin de la période d'engagement définie par la convention attributive de l'aide.

### **Article 5 : Obligations et responsabilités des partenaires**

Chaque partenaire réalise les actions prévues conjointement avec le chef de file et les autres partenaires selon les modalités et les délais prévus dans la décision attributive de l'aide.

Chaque partenaire s'engage à fournir tous les éléments nécessaires à la coordination financière et administrative que réalise le « chef de file » et autorise ce dernier, dans le cadre de l'opération menée en partenariat, à signer la décision attributive de l'aide et les demandes de paiement et à percevoir l'aide.

Le partenaire, « Métropole Aix Marseille Provence » (collège des représentants publics), n'étant pas bénéficiaire de l'aide, il est exempté de ces démarches.

### **Article 6 : confidentialité et droits de propriété intellectuelle**

Le bénéficiaire chef de file et ses partenaires s'engagent à préserver la confidentialité de tout document, information ou autre matériel en relation directe avec l'objet de la convention, dûment qualifiés de confidentiels et dont la divulgation pourrait causer préjudice à l'autre partie.

La confidentialité est appliquée sans préjudice des règles de publication applicables au niveau de la publicité européenne.

Les droits de propriété industrielle et intellectuelle des résultats de l'opération, des rapports et autres documents concernant celle-ci, sont dévolus au bénéficiaire chef de file et ses partenaires.

Sans préjudice des dispositions du précédent paragraphe, le bénéficiaire chef de file et ses partenaires octroient à l'autorité de gestion le droit d'utiliser librement et comme elle juge opportun les résultats de l'opération.

#### **Article 7 : Respect des règles communautaires et nationales**

Le chef de file et les partenaires s'engagent à respecter la réglementation européenne et nationale applicable à l'opération, notamment les règles d'éligibilité, de justification des dépenses, relatives à la commande publique, aux aides d'Etat et à la concurrence.

#### **Article 8 : Modalités de versements des subventions au chef de file et aux partenaires**

Le paiement de l'aide intervient selon la disponibilité des crédits, sur justification de la réalisation de l'opération et sur justification des paiements réalisés par les financeurs mentionnés dans le plan de financement prévisionnel.

- Le chef de file transmet la demande de paiement et les pièces justificatives correspondantes à l'autorité de gestion ;
- Le chef de file reçoit l'aide qui résulte de l'instruction de la demande de paiement ;
- Le chef de file reverse aux partenaires le montant de l'aide selon les modalités de répartition financière fixée dans la présente convention et au vu des dépenses supportées et présentées dans la demande de paiement et retenues éligibles. Le chef de file verse l'intégralité du montant de l'aide due aux partenaires même si le montant de l'aide due a fait l'objet d'une compensation (au titre d'une créance du chef de file auprès de l'Organisme Payeur - article 1290 du code civil).

#### **Article 9 : Manquements aux obligations dans le cadre de la mise en œuvre du projet**

Si un des partenaires ne s'acquitte pas de ses obligations ou s'il enfreint une obligation contractuelle, le chef de file le met en demeure par écrit de corriger ce manquement dans un délai approprié ou de mettre fin à l'infraction. Le chef de file contacte les autres partenaires en vue de résoudre les difficultés.

Si les infractions aux obligations continuent, le chef de file peut décider, après consultation des autres partenaires, d'exclure le partenaire concerné.

Si un manquement d'un partenaire à ses obligations a des conséquences financières négatives pour le financement de l'ensemble de l'opération, le chef de file, en accord avec les autres partenaires, peut réclamer à ce partenaire une indemnisation.

Si le manquement aux obligations est du fait du chef de file, les règles de cet article s'appliquent, mais à la place du chef de file, ce sont les autres partenaires qui agissent ensemble.

#### **Article 10 : Remboursement à l'organisme payeur, versement des indus**

En cas de non-respect des engagements de la décision attributive de l'aide par l'un ou plusieurs des partenaires, l'autorité de gestion peut arrêter ou suspendre le versement de l'aide et/ou réclamer le remboursement total ou partiel de l'aide versée.

Dans l'hypothèse de l'émission d'un ordre de recouvrement, le chef de file devra reverser à l'organisme payeur le montant demandé et le cas échéant les intérêts moratoires.

Si le manquement aux obligations provient d'un ou plusieurs partenaires, chaque partenaire transfère au chef de file la part de l'aide indûment perçue. Le chef de file présente sans délai la demande de remboursement de l'organisme payeur et avise chaque partenaire du montant à rembourser. Le remboursement au chef de file est dû dans les 6 mois suivant la demande de l'organisme payeur/ou délai à fixer relativement à la date de versement imposé au chef de file par l'organisme payeur.

Chacun des partenaires est tenu responsable de la non-exécution totale ou partielle des activités dont il est chargé ou de l'affectation des fonds à des dépenses non prévues par l'opération. Il s'engage à rembourser la part des aides indûment perçues.

#### **Article 11 : Modification de la convention, résiliation**

- Toute modification notamment de la composition du partenariat ou du plan de financement de l'opération doit faire l'objet d'un avenant à la présente convention signée par chacune des parties contractuelles ;
- Le partenaire qui souhaite abandonner sa participation au projet peut demander la résiliation de la présente convention par lettre recommandée à l'adresse du chef de file afin que celui-ci en informe l'autorité de gestion ;
- Toute modification de cette convention doit être communiquée dans un délai de 30 jours à compter de sa signature à l'autorité de gestion du programme.

#### **Article 12 : Traitement des litiges**

En cas de litiges, le chef de file et les partenaires recherchent une solution à l'amiable.

A défaut, en cas de contentieux, le Tribunal compétent est le Tribunal de « ... »

#### **Article 13 : Annexes**

Sont annexés à la présente convention et font partie intégrante de celle-ci les documents suivants :

- Annexe 1, annexe technique : présentation technique de l'opération partenariale de ses livrables et indicateurs de mise en œuvre
- Annexe 2 : calendrier de mise en œuvre et plan d'actions
- Annexe 3 : plan de financement

**Partenaire Chef de file : ARDEAR PACA**

Fait à                            le

**Fonction(s) et signature(s)**

Charles-Henri Tavernier, Président

**Partenaire non bénéficiaire : Métropole Aix Marseille Provence**

Fait à                            le

**Fonction(s) et signature(s)**

## **Annexe 1 : Présentation technique de l'opération partenariale de ses livrables et indicateurs de mise en œuvre**

# **TRANSMICO**

***Expérimenter des méthodes innovantes d'accompagnement multi-acteurs pour favoriser le renouvellement des actifs agricoles et la transition écologique des territoires***

### **A ) RAISON D'ÊTRE du PROJET : CONTEXTE, ENJEUX, LIENS AVEC LES THEMATIQUES DE L'APPEL à PROJETS**

#### **A) 1. CONTEXTE**

Le projet s'inscrit dans un contexte global marqué par la **nécessité du renouvellement des générations** car plus de la moitié des exploitants agricoles de la région ont plus de 55 ans et partiront à la retraite dans les 5 à 10 ans. De plus, moins d'un départ sur deux est compensé par une installation, et seuls 23 % des exploitants âgés de 60 ans et plus se considèrent comme des cédants potentiels et envisagent une reprise de leur exploitation dans un cadre familial ou non (Émilie Richard-Frèvre, Aurélie Cardona, Guillaume Ollivier. *Trajectoires d'installation en agriculture. Enquête en Région Sud.* Inrae. 2023).

Toutefois, poussées par des préoccupations sociétales de plus en plus fortes, des dynamiques positives se développent pour faire face à cette réalité préoccupante :

- L'émergence de nouvelles formes d'installation et de reprise en collectif pour créer plus de valeur au niveau de la production, structurer des filières, développer les productions locales, rapprocher producteurs et consommateurs, reprendre de façon partagée une exploitation de taille significative, etc.
- L'implication croissante de nouveaux acteurs dans la filière alimentaire, en particulier les collectivités locales à travers les projets alimentaires territoriaux (PAT).

#### **A) 2.ENJEUX**

Ces nouvelles formes d'installation en collectif constituent un potentiel important de porteurs de projet qui entrent dans le monde agricole avec un nouveau regard, de nouveaux modes de fonctionnement et de rapport au travail, une diversification plus large de l'activité de l'exploitation, etc. Ils représentent un vivier pour les créations et les reprises d'exploitation, aujourd'hui insuffisantes pour enrayer le vieillissement inexorable de la population agricole.

Un travail de recherche de retours d'expériences similaires, dans d'autres régions, a donc été réalisé au cours de la phase d'émergence du projet en 2025 et a permis de confirmer la pertinence des outils d'accompagnement envisagés. Des recherches bibliographiques ont complété cette démarche et notamment les études menées par l'INRAE en 2023 et 2024 sur l'installation et la transmission en région (voir partie C), qui ont mis en avant les freins et les pistes à creuser pour améliorer la réponse des acteurs agricoles aux besoins des porteurs de projet agricole et des cédants.

### **A) 3. LIENS AVEC LES THÉMATIQUES DE L'APPEL à PROJETS**

Ce projet contribue directement au renouvellement des générations en agriculture au niveau régional en intervenant sur deux leviers indissociables de l'aide à la création-reprise d'activités agricoles : le soutien à l'installation (les nouvelles formes d'installation en collectif en l'occurrence) et à la transmission des exploitations.

De plus, l'ancrage ancien des différents partenaires du projet dans le champ de l'agriculture durable favorisera l'émergence de projets agricoles porteurs de valeurs agroécologiques et répondant au besoin de relocalisation des filières via les circuits courts de distribution. Le projet entend donc également répondre aux enjeux de transition agroécologique dans les territoires de la région.

### **B) CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE RÉSILIENCE DES FILIÈRES ET DE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE**

Les projets d'installation et de reprise qui seront accompagnés dans le cadre de ce projet s'inscriront dans des démarches d'agriculture paysanne et/ou d'agroécologie du fait des compétences développées dans ces domaines depuis de nombreuses années par les différents partenaires et auxquelles les bénéficiaires pourront faire appel.

Le projet [Agri'Coll](#) mené en Occitanie montre dans ses résultats que les nouvelles formes d'installation en collectif, et plus généralement les reprises de ferme en agroécologie, répondent à plusieurs enjeux :

- L'augmentation de la valeur ajoutée produite sur le territoire, notamment par le développement d'ateliers de transformation, l'accueil à la ferme ou la commercialisation en circuit court.
- Le développement de nouveaux systèmes de production diversifiés, multi-performants et économies en intrants.
- L'amélioration des conditions de vie et de travail des paysans par le partage de l'astreinte, des risques et de la charge mentale, la rupture de l'isolement quel que soit le lieu d'installation, l'investissement dans la vie associative ou politique locale, l'ancrage territorial, etc.
- La résilience des exploitations par le renouvellement progressif des membres du groupe, dans un contexte où les carrières agricoles sont de plus en plus courtes. Le taux de remplacement des chefs d'exploitation en agriculture de groupe est ainsi supérieur au taux de remplacement moyen (79 % contre 63 % en 2017).

### **C) ETAT DE L'ART et DES CONNAISSANCES, CARACTÈRE INNOVANT DU PROJET**

#### **C) 1. CONSTAT**

Depuis des décennies, les acteurs agricoles historiques mettent en œuvre des actions pour favoriser le renouvellement des générations, notamment avec le soutien des pouvoirs publics par le biais des programmes officiels : Dotation jeunes agriculteurs, Point accueil installation-transmission... Si les travaux conduits autour de l'installation ont produit des résultats encourageants, ceux relatifs à la transmission ont souvent montré leurs limites et leur insuffisance à répondre au déséquilibre entre les créations et les cessations d'activité, dont le bilan ne s'améliore pas au fil du temps.

Dans l'étude intitulée " *Transmission Sud : État des lieux et enjeux de transmission agricole en région Sud* " réalisée par l'INRAE en 2024, les auteurs montrent que la transmission nécessite un accompagnement

particulier des cédants, notamment sur le plan psychosocial (Lataste, 2021) afin de réduire les tensions et conflits potentiels entre cédants et repreneurs. Cet accompagnement humain semble être un élément central pour aborder les dimensions symboliques et émotionnelles qui sous-tendent le processus de cessation d'activité et qui permettent au cédant de mieux gérer cette phase de transition.

Par ailleurs, les auteurs relèvent qu'un des principaux freins de la transmission est le manque d'anticipation. En effet, les cédants ont souvent du mal à prendre du recul sur leur propre fin de carrière du fait du rythme des travaux agricoles et de la difficulté à se faire remplacer sur leur ferme pour se consacrer à ces réflexions.

Enfin, le regard inquiet voire négatif porté par les repreneurs et le monde agricole en général sur la transmission, bien souvent alimenté par le sentiment de devoir reprendre une ferme à l'identique sans possibilité de la construire à son image, ne fait que renforcer le manque de confiance des cédants vis-à-vis de cette démarche. Certes, cela suppose pour eux quelques concessions difficiles à faire : abandon d'une terre et d'un logement où ils ont passé toute leur vie, appréhension d'une nouvelle vie post-agricole, etc. mais avec en ligne de mire la perspective de faire perdurer leur ferme dans le temps.

## C) 2. INNOVATION et INSPIRATION

Partant de ces constats, les partenaires de ce projet proposent de recourir à une nouvelle forme de partenariat multi-acteurs permettant de mettre à disposition des bénéficiaires cibles une véritable "bulle de compétences" pour les accompagner dans leurs démarches. Cette innovation méthodologique basée sur une approche pluridisciplinaire permettra non seulement de répondre aux besoins complexes des transmissions modernes (éléments évoqués ci-dessus, fermes parfois très capitalisées, etc.) mais également à ceux des nouvelles formes d'installation telles que l'installation en collectif (nouvelles formes juridiques, nouveaux modes d'organisation, diversification des activités sur la ferme, médiation à réaliser entre associés, etc.). La composante humaine sera ainsi au cœur des pratiques d'accompagnement de ce nouveau réseau, grâce à l'expérience déjà accumulée pour beaucoup d'entre eux et à l'apport d'intervenants spécialisés.

Plusieurs expériences similaires conduites ailleurs en France, de façon ponctuelle ou prolongée, ont d'ailleurs constitué une inspiration crédible pour ce projet, par exemple :

- Attribution aux créateurs d'entreprise (dont agricole) d'une enveloppe pour des frais liés à l'installation en région Auvergne-Rhône Alpes.
- Formation d'élus "sentinelles" dans le Parc naturel régional du Haut-Languedoc (sensibilisation, formation aux outils, rencontre avec des acteurs, création d'un réseau post-formation).

## D) CONDUITE DU PROJET : OBJECTIFS, COMPOSITION et FONCTIONNEMENT DU PARTENARIAT, PLAN D'ACTIONS, VALORISATION DES RÉSULTATS

### D) 1. OBJECTIFS

La **finalité** du projet TRANSMICO est d'expérimenter des méthodes innovantes d'accompagnement multi-acteurs pour favoriser le renouvellement des actifs agricoles et la transition écologique des territoires.

Les **objectifs opérationnels** du projet sont :

- Maintenir et développer une agriculture locale durable, de la production à la commercialisation, en répondant aux problématiques complexes auxquelles font face les transmissions d'exploitations et les nouvelles formes d'installation et de création de valeur (transformation en particulier) en collectif.

- Structurer une offre d'accompagnement par le biais d'une mise en réseau des acteurs agricoles avec les autres acteurs territoriaux, afin de créer une meilleure coopération et de gagner du temps, du partage d'information et de l'intelligence collective, dans l'intérêt des bénéficiaires.
- Répondre aux besoins pluridisciplinaires des cédants, des repreneurs et des collectifs en proposant un accompagnement multi-acteurs adapté à chaque situation rencontrée.
- Accompagner des collectifs sur des projets de reprise de fermes (capital élevé, restructuration nécessaire, etc.) et/ou de création d'activité de production, de transformation ou de commercialisation.
- Sensibiliser les futurs cédants aux enjeux de la transmission, les informer sur les clés de réussite d'une transmission et sur les possibilités d'accompagnement.
- Sensibiliser les acteurs territoriaux aux enjeux et aux questions de transmission afin d'augmenter le nombre de personnes ressources susceptibles d'identifier les futurs cédants aux enjeux de la transmission (repérage).
- Exposer positivement la transmission-reprise et les projets collectifs afin de changer le regard des différents acteurs sur ces modes d'installation.

## **Publics cibles**

Bénéficiaires du projet :

- **Agriculteurs cédants** : tout agriculteur ou retraité souhaitant transmettre toute ou partie de sa ferme ou souhaitant accueillir un associé, suite à des difficultés notamment. Un agriculteur peut être "cédant" à tout âge, dès lors qu'il a un projet de transmission.
- **Repreneurs** : porteur de projet ayant un projet de reprise d'une ferme. Le repreneur peut être une personne seule, un binôme, un couple ou un collectif de personnes.
- **Collectifs** : groupe rassemblant 2 personnes (non issues de la même famille) et plus, qui partagent un même lieu d'activité avec une mise en commun totale ou partielle des moyens (matériels et/ou humains) de production (dont au moins un atelier agricole significatif), de transformation et de commercialisation via une ou plusieurs structures exploitantes.

Cibles secondaires :

- agriculteurs,
- porteurs de projet,
- agents et élus des structures agricoles et para-agricoles,
- agents et élus des collectivités territoriales,
- grand public,
- salariés et élus des partenaires du projet.

**Périmètre** : toute la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

## **Objectifs de réalisation et résultats attendus**

Au total, le projet prévoit :

- l'accompagnement concerté de **205 bénéficiaires** par les Réseaux locaux d'accompagnement,
- l'expérimentation de **60 chèques-accompagnement** d'une valeur de 1250 € chacun,
- la sensibilisation d'environ **3 000 personnes** issues des publics cibles et de **3 000 personnes** autres (publics secondaires),
- l'organisation de **70 ateliers et évènements** autour de la thématique de la transmission, de la mise en relation cédants/repreneurs (dont collectifs),
- la production de supports pédagogiques et d'outils d'accompagnement pour la transmission-reprise et la création de collectifs, rassemblés dans une boîte à outils disponible sur le site internet du projet,
- la production de supports de communication (site internet, vidéos, plaquette...),

- l'organisation d'ateliers d'échanges de pratiques et de co-développement entre accompagnateurs autour de la transmission et de l'accompagnement des collectifs.

*(détails des objectifs chiffrés en fin de partie D) 3.)*

Les résultats attendus sont :

- Une augmentation du nombre de personnes accompagnées parmi les publics cibles (cédants, repreneurs, collectifs).
- Une amélioration de la qualité de l'accompagnement des projets collectifs et des transmissions-reprises en répondant mieux aux besoins des personnes grâce à l'accompagnement multi-acteurs et aux moyens donnés par le chèque-accompagnement.
- Une mobilisation des acteurs agricoles des territoires pour qu'ils sensibilisent les agriculteurs aux enjeux d'une transmission anticipée et les porteurs de projet à l'intérêt de reprendre une ferme existante.
- Une montée en compétence des partenaires du projet sur l'accompagnement à la transmission et l'accompagnement des collectifs.

L'impact des actions et expérimentations du projet sera mesuré principalement avec 2 approches :

- **critères quantitatifs** : nombre de personnes accompagnées, sensibilisées, nombre de chèques-accompagnement mobilisés, nombre d'évènements organisés et nombre de participants, nombre d'outils et supports créés... *(détails des objectifs chiffrés en fin de partie D) 3.)*

*A noter : le nombre de transmissions-reprises accompagnées et réalisées et le nombre de collectifs accompagnés et installés font partie des critères quantitatifs identifiés. Mais vu la durée relativement courte du projet par rapport à la durée du processus de transmission et de création d'un collectif, ces critères ne peuvent pas être les principaux critères d'évaluation de l'impact du projet. Il s'agira donc de comptabiliser prioritairement le nombre d'accompagnements réalisés, même s'ils ne sont pas finalisés à la fin de projet.*

- **critères qualitatifs** : une analyse qualitative des actions et expérimentations sera réalisée en fin de projet par les partenaires bénéficiaires et partagée lors du séminaire de clôture. Cette analyse s'appuiera notamment sur une enquête de satisfaction réalisée auprès de bénéficiaires et des partenaires du projet et sur les retours des partenaires sur le fonctionnement du Réseau Local d'Accompagnement, les facilités et difficultés de mobilisation du chèque-accompagnement.

*A noter : l'impact sur la transition agroécologique des reprises de ferme et des projets collectifs sera analysé à travers l'étude sur les collectifs existants, lors de la collaboration avec l'INRAE et par l'analyse des profils des repreneurs.*

## D) 2. COMPOSITION et FONCTIONNEMENT DU PARTENARIAT

### D) 2.1 Les partenaires bénéficiaires du projet

- **11** partenaires bénéficiaires répartis dans **3** collèges.
- **2** collectivités partenaires non bénéficiaires.

#### Collège des représentants publics

|  | <i>Rôles et missions</i> | <i>Expériences et compétences</i> | <i>Moyens</i> |
|--|--------------------------|-----------------------------------|---------------|
|  |                          |                                   |               |

|  |   |  |   |
|--|---|--|---|
| Parc naturel régional de la Sainte-Baume                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Co-pilotage du projet</li> <li>• Co-gestion technique</li> <li>• Accompagnement des bénéficiaires</li> <li>• Animation territoriale</li> <li>• Relai d'information sur son territoire</li> <li>• Production et capitalisation des ressources et expertises</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à l'espace-test agricole Terreau Paysan</li> <li>• Appui à l'expérimentation et à la diffusion de pratiques agroécologiques</li> <li>• Pilotage d'un dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE)</li> <li>• Valorisation des productions par le déploiement de la marque Valeurs Parc naturel régional</li> <li>• Soutien au pastoralisme</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 salarié, Alaric Stéphan, chargé de mission Agriculture</li> </ul>                                      |
| Parc naturel régional des Préalpes d'Azur                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Co-pilotage du projet</li> <li>• Co-gestion technique</li> <li>• Animation territoriale</li> <li>• Relai d'information sur son territoire</li> <li>• Production et capitalisation des ressources et expertises</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement des agriculteurs sur la mise en place de pratiques vertueuses pour l'environnement</li> <li>• Sensibilisation, animation sur le foncier agricole</li> <li>• Développement de la marque Valeurs Parc naturel régional</li> <li>• Accompagnement d'actions collective</li> <li>• Redynamisation et valorisation de la filière laine des Préalpes d'Azur</li> <li>• Avis sur les documents d'urbanisme et les projets d'aménagements publics ou privés</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 salariée, Caroline Giorgi, chargée de projets Agriculture et territoire</li> </ul>                     |
| Parc naturel régional des Alpilles (partenaire non bénéficiaire) | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Co-pilotage du projet</li> <li>• Animation territoriale Relai d'information sur son territoire</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection et gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager</li> <li>• Aménagement du territoire</li> <li>• Développement économique et social</li> <li>• Accueil, éducation et information</li> <li>• Expérimentation, innovation</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 salariée, Marjorie Carillet, chargée de mission Agriculture durable</li> </ul>                         |
| Métropole Aix-Marseille Provence (partenaire non bénéficiaire)   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Co-pilotage du projet</li> <li>• Animation territoriale Relai d'information sur son territoire</li> </ul> <p style="color: red;">→ signature de la convention de partenariat suite à l'approbation de la convention au conseil de la métropole du 11 décembre 2025</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement et aménagement économique</li> <li>• Aménagement de l'espace métropolitain</li> <li>• Actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager et de protection</li> <li>• Mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie</li> <li>• Mise en place d'un PAT en co-pilotage avec le PETR du Pays d'Arles dont un des objectifs est de renouveler les générations et remettre en culture les terres agricoles, dans le but de maintenir la</li> </ul>      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 salariée, Manon Duchesne, chargée d'opérations projets agricoles et dynamisation du foncier</li> </ul> |

|  |  |   |  |
|--|--|---|--|
|  |  | capacité agricole productive du territoire. |  |
|--|--|---|--|

#### Collège des organismes œuvrant dans le développement agricole ou agroalimentaire, le conseil

|  | <i>Rôles et missions</i>  | <i>Expériences et compétences</i>  | <i>Moyens</i>   |
|--|---|--|---|
| ARDEAR PACA chef de file                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pilotage du projet</li> <li>• Gestion administrative et financière</li> <li>• Coordination des actions</li> <li>• Gestion du chèque - accompagnement</li> <li>• Coordination de la communication et réalisation du site internet du projet</li> </ul> <p>Production et capitalisation des ressources et expertises</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination de projets (des actions et de leurs financements, dont européens -FSE, FEADER) sur l'installation agricole, la transmission de fermes, les espaces-test agricoles, la place des femmes en milieu rural...</li> <li>• Organisme de formation certifié QUALIOPI</li> <li>• Co-certificateur de la certification professionnelle "chiffrer son projet..."</li> <li>• Animation du réseau des ADEAR</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 salariées :</li> <li>• Amélie Pelletier, animatrice-coordinatrice</li> <li>• Christelle Kandel, gestionnaire administrative et financière</li> </ul>   |
| Délégation Régionale CFG DES SCOP ET SCIC PACA CORSE | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Co-pilotage du projet</li> <li>• Co-gestion technique</li> <li>• Accompagnement des bénéficiaires</li> <li>• Relai parmi ses adhérents</li> <li>• Production et capitalisation des ressources et expertises</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement à la création Suivi post création et conseil en gestion</li> <li>• Formation en gestion, animation d'équipe,... pour dirigeants et associés</li> <li>• Financement</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 salarié, Antoine Seveno, délégué régional</li> </ul>   |
| ADEAR des Alpes de Haute Provence                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Co-pilotage du projet</li> <li>Co-gestion technique</li> <li>• Accompagnement des bénéficiaires</li> <li>• Relai parmi ses adhérents</li> <li>• Production et capitalisation des ressources et expertises</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement à l'installation et à la transmission (en individuel et en collectif)</li> <li>• Animation ETA 04</li> <li>• Animation GIEEs</li> <li>• Animation d'une expérimentation "Sécurité Sociale de l'Alimentation"</li> <li>• Animation collectifs femmes rurales</li> <li>• Développement accueil social à la ferme</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 salariées :</li> <li>• Albe Giovannangeli, animatrice accompagnatrice Installation Transmission</li> <li>• <b>Embauche</b> prévue fin 2026, même profil que la 1ère salariée, conditionnée à l'obtention du financement</li> </ul> |
| ADEAR des Hautes-Alpes                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Co-pilotage du projet</li> <li>• Co-gestion technique</li> <li>• Accompagnement des bénéficiaires</li> <li>• Relai parmi ses adhérents</li> <li>• Production et capitalisation des ressources et expertises</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement à l'installation et à la transmission (en individuel et en collectif)</li> <li>• Animation d'un Espace Test Agricole</li> <li>• Animation GIEEs</li> <li>• Coordination d'un programme d'action multi-partenarial sur la transition agroécologique et</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 salariées :</li> <li>• Vanessa Picard, animatrice accompagnatrice</li> <li>• <b>Embauche</b> prévue fin 2026, même profil que la 1ère salariée, conditionnée à l'obtention du financement</li> </ul>                               |

|                            |   |  |   |
|----------------------------|---|--|---|
|                            |   | alimentaire<br>Accueil social à la ferme<br>Formations pour les porteurs de projet et les personnes installées<br>Coordination d'un dispositif d'accompagnement/formation renforcé (Ecopaysans)  |   |
| ADEAR des Alpes-Maritimes  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Co-pilotage du projet</li> <li>• Co-gestion technique</li> <li>• Accompagnement des bénéficiaires</li> <li>• Relai parmi ses adhérents</li> <li>• Production et capitalisation des ressources et expertises</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement à l'installation et à la transmission</li> <li>• Accompagnement post-installation, tutorat paysan</li> <li>• Co-Animation espaces test</li> <li>• Accompagnement des collectivités pour la mobilisation foncière via les divers PAT</li> <li>• Co-animation ou prestation GIEE</li> <li>• Co-animation émergence de groupe de femmes paysannes</li> <li>• Accompagnement des collectivités pour la mobilisation foncière via les divers PAT</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 salariée, Régine Bodéï, animatrice accompagnatrice</li> </ul>  |
| ADEAR des Bouches du Rhône | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Co-pilotage du projet</li> <li>• Co-gestion technique</li> <li>• Accompagnement des bénéficiaires</li> <li>• Relai parmi ses adhérents</li> <li>• Production et capitalisation des ressources et expertises</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement à l'installation et à la transmission</li> <li>Accompagnement post-installation</li> <li>• Formations,</li> <li>• Animation GIEE Maraîchage sur sol vivant,</li> <li>• Animation espace tests,</li> <li>• Animation des marchés paysans, Emergence de groupe de femmes</li> <li>• Accompagnement des collectivités pour la mobilisation foncière</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 salariées :</li> <li>• Fanny Garric, animatrice accompagnatrice, référente projet Transmico</li> <li>• Carmen Arnaud, animatrice accompagnatrice,</li> <li>• Adèle Gipouloux, animatrice accompagnatrice,</li> <li>• Allison Lost, animatrice accompagnatrice.</li> </ul> <p>→ répartition par zone géographique</p> |
| ADEAR du Var               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Co-pilotage du projet</li> <li>• Co-gestion technique</li> <li>• Accompagnement des bénéficiaires</li> <li>• Relai parmi ses adhérents</li> <li>• Production et capitalisation des ressources et expertises</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement à l'installation et à la transmission</li> <li>• Animations ETA 83 : Terreau Paysan</li> <li>• Animation GIEE</li> <li>• Accompagnement DJA (PE + Suivi post installation)</li> <li>• Accompagnement collectivités</li> <li>• Animations autour de l'Agriculture Paysanne</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 salariée, Amandine Alleaume, animatrice accompagnatrice,</li> </ul>  |

|                   |   |  |   |
|-------------------|---|--|---|
| ADEAR de Vaucluse | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Co-pilotage du projet</li> <li>• Co-gestion technique</li> <li>• Accompagnement des bénéficiaires</li> <li>• Relai parmi ses adhérents</li> <li>• Production et capitalisation des ressources et expertises</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement à l'installation et à la transmission</li> <li>• Accompagnement post-installation</li> <li>• Coordination d'un Espace test départemental (AGRITEST84)</li> <li>• Coordination d'un dispositif d'accompagnement/formation renforcé (Ecopaysans)</li> <li>• Formations pour les porteurs de projet et les personnes installées</li> <li>• Animations autour de l'agriculture paysanne</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 salariées :</li> <li>• Viviane Prévost, animatrice accompagnatrice, référente projet Transmico</li> <li>• Carla Scorsino, animatrice accompagnatrice des projets collectifs</li> </ul> |
|-------------------|---|--|---|

### Collège de la société civile

|   | <i>Rôles et missions</i>  | <i>Expériences et compétences</i>  | <i>Moyens</i>  |
|---|---|--|--|
| Terre de Liens Provence-Alpes-Côte-d'Azur | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Co-pilotage du projet</li> <li>• Co-gestion technique</li> <li>• Accompagnement des bénéficiaires</li> <li>• Animation territoriale Relai d'information sur son territoire</li> <li>• Production et capitalisation des ressources et expertises</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Oeuvrer concrètement sur les territoires pour enrayer la disparition des terres et faciliter l'accès au foncier pour de nouvelles installations agricoles</li> <li>• Mobiliser et impliquer la société civile dans la gestion du foncier en PACA afin de préserver les terres agricoles</li> <li>• Accueil et accompagnement des porteurs d'un projet agricole et des cédants propriétaires pour permettre des installations/transmissions en développant une ingénierie foncière et sociale innovante pérenne sur le long terme</li> <li>• Construction d'un réseau de coopération avec des partenaires et les collectivités sur les territoires</li> <li>• Mobilisation et sensibilisation des citoyen.ne.s autour des enjeux liés au foncier agricole</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 salariées :</li> <li>• Maud Amigon, coordinatrice et référente projet Transmico</li> <li>• Myriam LAZAAAR,</li> <li>• Isabell HUTTERER,</li> <li>• Léa VALLADIER,</li> <li>• Myrtille VERNIER,</li> <li>• Sophie MOTREUIL, animatrices territoriales</li> </ul> |

Les compétences et les domaines d'expertises que les partenaires bénéficiaires mettront au service du Réseau Local d'Accompagnement et de l'accompagnement concerté des bénéficiaires seront identifiés, répertoriés et portés à la connaissance de tous (partenaires du projet et bénéficiaires) via le site internet du projet.

### Gouvernance

Les partenaires bénéficiaires et non-bénéficiaires forment la gouvernance pour le pilotage du projet via deux instances :

- Comité de pilotage (Copil), composé des membres du consortium et ayant pour fonction de piloter le projet global et de décider des actions à engager. Au moins 1 réunion annuelle (régionale) sera organisée pendant la durée du projet. Participation par structure d'un responsable, élu pour les associations, et d'un salarié technique. Décisions prises par consensus si possible, si nécessité d'un vote : 1 structure = 1 voix.
- Comité technique (Cotech), composé des salariés techniques des membres du consortium et ayant pour fonction d'assurer le suivi technique et la cohérence des travaux du RLA. Au moins 1 réunion annuelle (départementale) sera organisée pendant la durée du projet. Lorsque plusieurs salariés de la structure sont impliqués sur le projet, seul le salarié référent du projet participe.

## D) 2.2 Les partenaires prestataires du projet

Les partenaires bénéficiaires ont des compétences complémentaires pour assurer l'accompagnement des bénéficiaires mais ils ne couvrent pas tout le champ des compétences nécessaires pour répondre aux besoins des différents publics cibles. Ils ont donc décidé de recourir à des prestataires.

Les partenaires bénéficiaires ont également identifié que pour favoriser le repérage de nouveaux cédants, il est pertinent de déléguer une dizaine d'accompagnements d'agriculteurs à des structures en contact avec des groupes d'agriculteurs.

Pour la production de plusieurs supports de communication, les partenaires bénéficiaires font appel à des personnes compétentes avec du matériel adéquat.

Ainsi, en complément des missions et des compétences des partenaires bénéficiaires, des prestataires assureront les missions suivantes :

| <b>Missions</b>  | <b>Compétences</b>  | <b>Prestataires choisis</b>  |
|--|---|--|
| Expertise ponctuelle au sein de l'accompagnement multi-acteurs du Réseau Local d'Accompagnement : conseil juridique et rédaction de documents    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• conseil juridique</li> <li>• rédaction de documents (statuts, baux ruraux...)</li> </ul>   | Lot 1 (04) : ValorTerra Expertise Foncière<br>Lot 2 (05) : SAS RC Conseil<br>Lot 3 (06) : ValorTerra EF<br>Lot 4 (13) : ValorTerra EF<br>Lot 5 (83) : ValorTerra EF<br>Lot 6 (84) : ValorTerra EF    |
| Expertise ponctuelle au sein de l'accompagnement multi-acteurs du Réseau Local d'Accompagnement : évaluation de la valeur de la ferme            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des données foncières, comptables et juridiques transmises</li> <li>• Analyse des facteurs clés juridiques (droit rural, urbanisme),</li> <li>• Identification des comparables pertinents</li> <li>• Méthode pour réaliser des ajustements de valeur</li> </ul>  | Lot 1 (04) : ValorTerra EF<br>Lot 2 (05) : ValorTerra EF<br>Lot 3 (06) : ValorTerra EF<br>Lot 4 (13) : ValorTerra EF<br>Lot 5 (83) : ValorTerra EF<br>Lot 6 (84) : ValorTerra EF                     |
| Expertise ponctuelle au sein de l'accompagnement multi-acteurs du Réseau Local d'Accompagnement : prévention, régulation des conflits, médiation | Prévention des conflits : <ul style="list-style-type: none"> <li>• communication interpersonnelle</li> <li>• accompagnement préventif</li> <li>• appui à la négociation et la rédaction d'un accord</li> </ul> Régulation des conflits, médiation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• régulation de conflits</li> <li>• mise en place d'une médiation</li> </ul> | Lot 1 (04) : Coodyssée<br>Lot 2 (05) : Coodyssée<br>Lot 3 (06) : Annie Dubin-Lubineau<br>Lot 4 (13) : Annie Dubin-Lubineau<br>Lot 5 (83) : Annie Dubin-Lubineau<br>Lot 6 (84) : Annie Dubin-Lubineau |

|   |   |   |
|---|---|---|
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• appui à la négociation et la rédaction d'un (ou plusieurs) accord(s)</li> </ul>  |   |
| Accompagnement d'agriculteurs repérés au sein d'un groupe existant et souhaitant céder leur ferme | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser un repérage et une sensibilisation sur la transmission au sein de groupes d'agriculteurs en formation (lot 1) et au sein de groupes d'agriculteurs de commercialisation (lot 2).</li> <li>• Animer l'accompagnement multi-acteur du processus de transmission - reprise par le Réseau Local d'Accompagnement</li> </ul> | Lot 1 : AFOCG PACA<br>Lot 2 : TRAME               |
| Réalisation de supports de communication  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser 6 vidéos de 5 minutes pour projection sur grand écran lors d'évènements publics (lot 1)</li> <li>• Créer une identité graphique pour le projet avec droit d'utilisation sur tout support médiatique pour le chef de file et mettre en page une plaquette à destination des bénéficiaires du projet (lot 2)</li> </ul>   | Lot 1 : Ombre et Lumière<br>Lot 2 : Claire Robert |

Les prestataires, à l'exception de ceux sur la communication, contribueront à l'accompagnement concerté des bénéficiaires en participant à une réunion en visio par personne accompagnée (avec les autres acteurs intervenant sur l'accompagnement). Ils seront également invités à la réunion annuelle du Réseau Local d'Accompagnement de leur département de résidence.

### D) 2.3 Collaboration avec l'INRAE sur l'accompagnement des collectifs

Une collaboration avec l'unité de recherche Ecodéveloppement de l'INRAE d'Avignon est prévue sur l'action 1.3.1 avec la co-construction d'outils d'accompagnement des collectifs.

## D) 3. PLAN d'ACTIONS

### D) 3.1 Détail des actions

#### Axe 1 : Accompagnement des projets de transmission-reprise et des projets collectifs par le Réseau Local d'Accompagnement

##### 1.1 Structuration des Réseaux Locaux d'Accompagnement (RLA) multi-acteurs « TRANSMICO »

###### 1.1.1 Crédit de 6 Réseaux Locaux d'Accompagnement

Pour mettre en œuvre l'**accompagnement concerté** des publics cibles, un Réseau Local d'Accompagnement par département est créé.

**Publics cibles** : agriculteurs cédants, repreneurs, collectifs d'installation, de transformation ou de commercialisation avec une dimension agricole.

**Composition du Réseau Local d'Accompagnement**, une structure référente par laquelle le bénéficiaire rentre dans l'accompagnement concerté :

- des partenaires spécialisés sur une ou des compétences liées à la création / reprise / cession d'activité agricole,
- des experts pour compléter les compétences (juristes, experts fonciers, médiateurs, coach...).

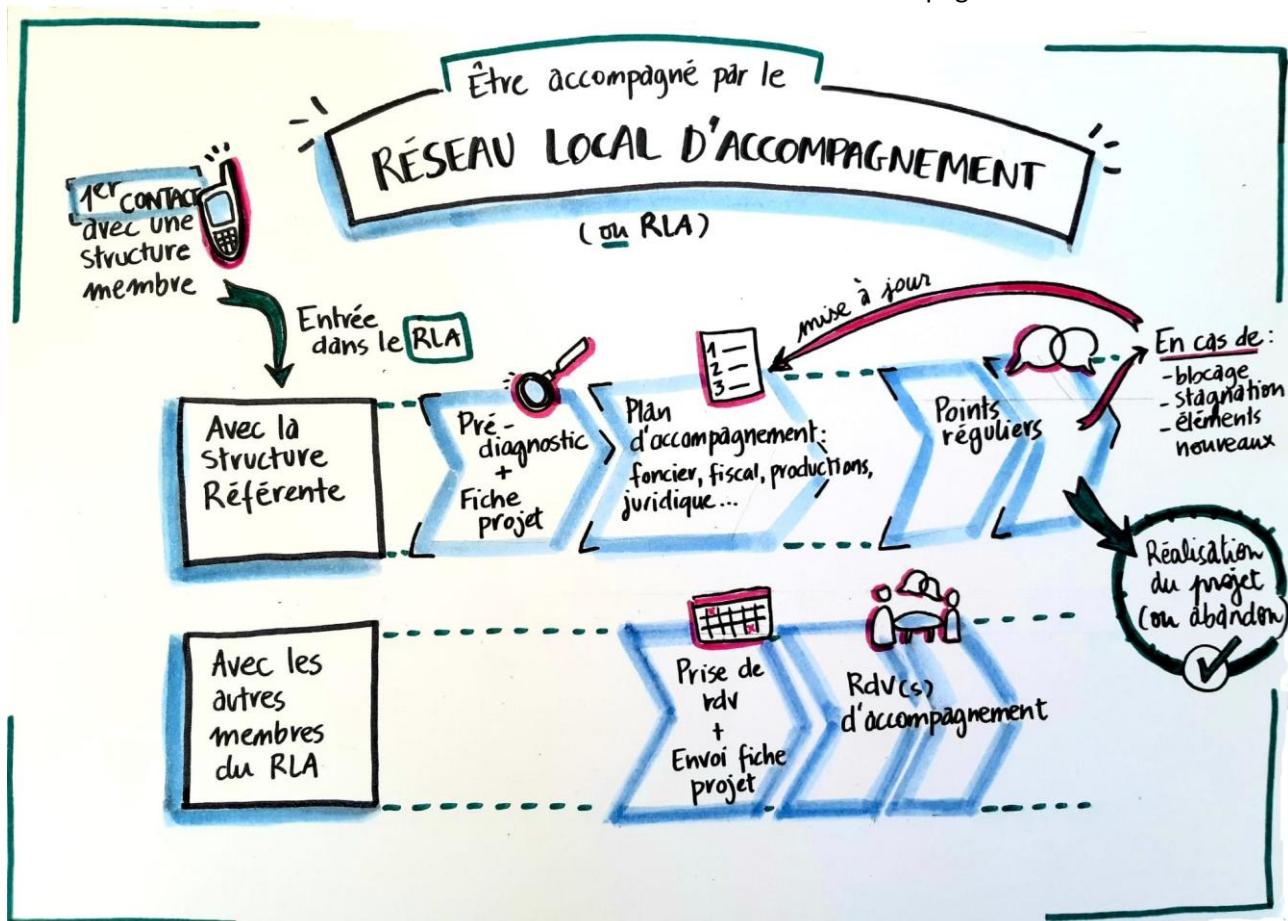
Le parcours d'accompagnement concerté se déroule ainsi :



1) L'accompagnateur de la structure référente fait un **pré-diagnostic** du projet et identifie les besoins avec le porteur

2) Transmission de la **fiche projet** aux partenaires du RLA, réponses des partenaires et formation du tour de table adapté aux besoins du projet

3) Réalisation d'un **accompagnement multi-partenarial** adapté et évolutif avec concertation entre les structures accompagnant le projet, 1 visio d'échanges des acteurs impliqués dans l'accompagnement



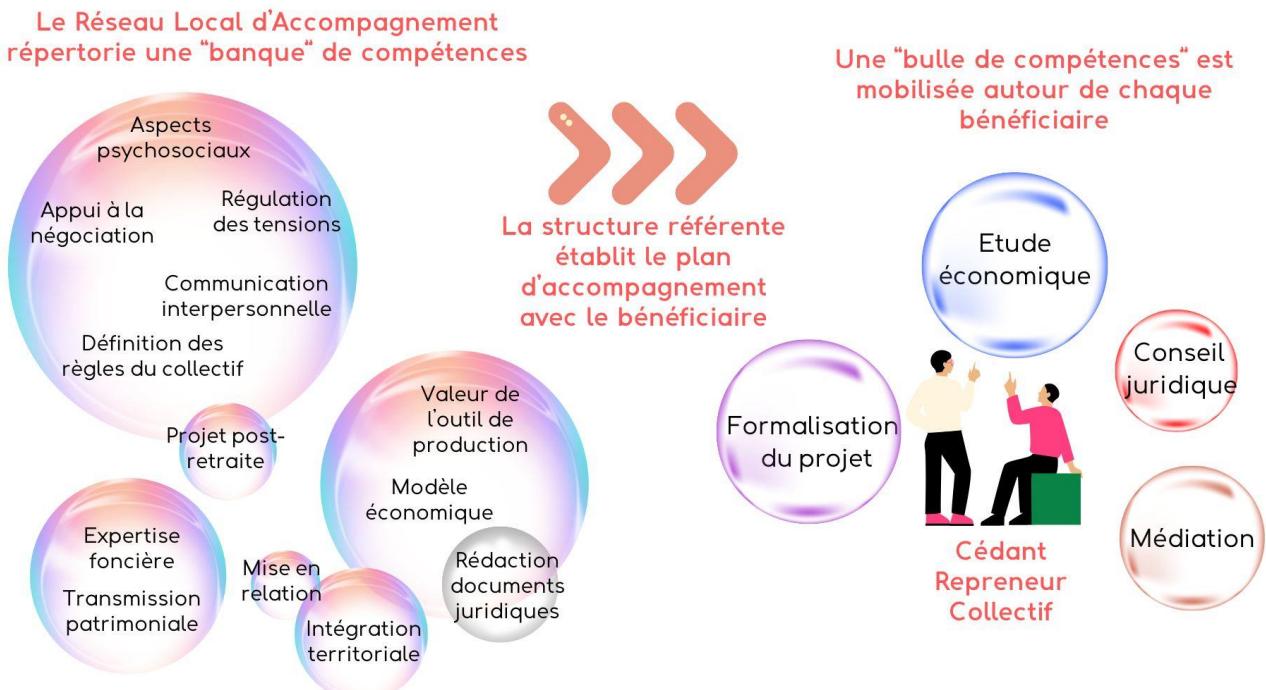
La "fiche projet" contient :

- Version transmission-reprise : les principales caractéristiques de la ferme (dont son écosystème), les objectifs de transmission et/ou de reprise, les besoins d'accompagnement.
- Version collectif : les principales caractéristiques du projet, les objectifs d'installation ou de création, les besoins d'accompagnement.

L'accompagnateur de la structure référente s'assure que les étapes de l'accompagnement se réalisent et fait des points réguliers avec le porteur de projet pour l'orienter en fonction de ses besoins.

L'accompagnateur de la structure référente propose un rendez-vous d'accompagnement en présence de plusieurs membres du RLA, en cas de blocages ou de stagnation du projet.

⇒ le Réseau Local d'Accompagnement mobilise une “bulle de compétences” autour de chaque bénéficiaire :



### 1.1.2 Animation et structuration du Réseau Local d'Accompagnement

#### Rôles des membres

Après un recensement des acteurs en recherchant une diversité de compétences, le Réseau Local d'Accompagnement départemental noue des partenariats avec des structures agricoles ou non-agricoles, des personnes ressources.

Les membres du Réseau Local d'Accompagnement (RLA) ont plusieurs rôles et missions :

- animation du RLA,
- structure référente de l'accompagnement,
- accompagnement spécifique, expertise,
- animation territoriale.

#### Structuration

Pour favoriser l'interconnaissance et faciliter le fonctionnement, la structure animatrice du Réseau Local d'Accompagnement coordonne la réalisation d'un annuaire des membres du RLA par département et au niveau régional, contenant pour chacun une “fiche compétences”.

Une journée d'échange par an est également organisée pour favoriser l'interconnaissance en découvrant les métiers et les actions des uns et des autres, pour faire le bilan des accompagnements réalisés.

#### Fonctionnement

- 1 réunion annuelle de l'ensemble des membres et partenaires du RLA : interconnaissance et fonctionnement (niveau départemental).
- 1 réunion technique de gestion du projet 1 fois par an (niveau départemental).

Le fonctionnement du Réseau Local d'Accompagnement sera facilité par le site internet du projet, où les membres seront répertoriés.

## 1.2 Accompagnement des cédants, des repreneurs et de la relation cédant-repreneur

**Définition du cédant :** tout agriculteur ou retraité souhaitant transmettre toute ou partie de sa ferme ou souhaitant accueillir un associé, suite à des difficultés notamment.

**Définition du repreneur :** porteur de projet ayant un projet de reprise d'une ferme (ferme identifiée ou pas), le repreneur peut être une personne seule, un binôme, un couple ou un collectif de personnes (dans le cadre ou hors cadre familial).

L'accompagnement multi-acteurs du processus de transmission-reprise par le Réseau Local d'Accompagnement TRANSMICO comprend :

### 1.2.1 Pour le cédant

En fonction de ses besoins, le cédant pourra avec le RLA :

- réaliser un diagnostic de la ferme avec l'étude de plusieurs critères : viabilité économique, adaptabilité ou facilité de reconversion de la ferme, sécurité du foncier, vivabilité, valeur de l'outil à transmettre.
- être accompagné sur la dimension psychosociale et sur le projet de vie post-retraite (revenus, logement, activité, famille...).
- être conseillé sur les aspects juridiques et patrimoniaux.
- réaliser une estimation de la valeur de sa ferme : appui à l'évaluation patrimoniale et économique de la ferme, aide à la réflexion sur le rapport entre la valeur patrimoniale du foncier, du bâti... et la valeur économique de l'outil de production pour aboutir à une valeur de reprise.
- bénéficier d'une mise en lien avec un repreneur : portrait du repreneur "idéal" à déconstruire ensemble (en partie), logement...
- être accompagné pour les démarches administratives relatives à la cessation d'activité et/ou liquidation de la retraite.
- être accompagné pour la formalisation du projet de transmission : définition de ce qui est en jeu dans la transmission, des conditions du cédant, rétroplanning de la transmission, étude de la transmission des débouchés commerciaux.
- être renseigné et orienté vers des formations spécifiques, complémentaires à l'accompagnement.



### 1.2.2 Pour le repreneur

En fonction de ses besoins, le repreneur pourra avec le RLA :

- travailler sur l'opportunité de reprise de la ferme identifiée ou mener une réflexion sur les critères de choix d'une ferme à reprendre (si la ferme n'est pas - ou plus - identifiée).
- identifier des formations spécifiques nécessaires au montage et à la mise en œuvre du projet de reprise (et complémentaires à l'accompagnement).
- dimensionner et chiffrer le budget prévisionnel du projet de reprise (à compléter par une formation spécifique si besoin, en cas de demandes d'emprunts bancaires / DJA).
- être accompagné dans la réflexion sur le choix de statuts en adéquation avec le projet agricole, le projet de vie et la situation de la ferme à reprendre.
- être accompagné dans les démarches administratives relatives à la reprise d'activité agricole (INPI, affiliation MSA, options fiscales, déclarations...).



### 1.2.3 Pour la relation cédant-repreneur

En fonction de leurs besoins, le couple cédant-repreneur pourra avec le RLA :

- mettre en place une bonne communication entre cédant et repreneur (cadre commun, espace d'échanges avec un tiers...).
- établir un rétroplanning des étapes à venir jusqu'à la transmission-reprise.
- bénéficier d'un accompagnement à la régulation des tensions, avant l'apparition de conflits, et travailler sur les causes des tensions.
- être appuyé dans la négociation et la rédaction d'un (ou plusieurs) accord(s) entre le repreneur et le cédant.
- être renseigné et orienté vers des formations spécifiques, complémentaires à l'accompagnement, en fonction des besoins (relations interpersonnelles, communication non violente...).
- en cas d'implication du cédant dans un collectif à vocation économique (type magasin de producteurs), l'étude de la transmission éventuelle de cette implication.

## 1.3 Accompagnement de collectifs ayant un projet agricole

**Définition du collectif :** on entend ici par « collectif » un groupe rassemblant 2 personnes (non issues de la même famille) et plus, qui partagent un même lieu d'activité avec une mise en commun totale ou partielle des moyens (matériels et/ou humains) de production (dont au moins un atelier agricole significatif), de transformation et de commercialisation via une ou plusieurs structures exploitantes.

### **1.3.1 Recensement des outils d'accompagnement des collectifs et création de nouveaux outils**

Le niveau d'implication actuel des partenaires du projet dans l'accompagnement des collectifs nécessite de réaliser au préalable un travail de recensement des outils existants et d'élaboration d'outils manquants.

Ainsi, les actions prévues sont :

- Recenser et analyser la documentation et les outils d'accompagnement existants sur le sujet au niveau national, concernant les innovations, les acteurs, les formations, les travaux de recherche et les mémoires de fin d'étude (action démarrée dans le cadre de la construction du projet).  
*A noter : ce travail de recensement a déjà démarré dans la phase d'émergence du projet mais il doit être complété, notamment par un échange avec l'association "Les Adrets" qui a réalisé une étude sur les "Tiers-lieux en massif alpin".*
- Réaliser un focus sur 6 à 12 collectifs existants avec un modèle innovant (SCOP, associations...) en Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur (forme, statut juridique, modèle économique, intégration et impact écologique sur le territoire...).  
Nous prévoyons d'embaucher un stagiaire pour réaliser un entretien avec chaque collectif identifié et élaborer une fiche descriptive par collectif existant avec un modèle innovant.
- Création d'outils d'accompagnement car le besoin de réaliser un outil d'aide à la décision sur les formes juridiques de coopération est déjà identifié. Nous prévoyons également de réaliser des fiches portrait/parcours/bonnes pratiques et autres outils d'accompagnement à partir de la matière récoltée lors des entretiens avec les collectifs et lors des accompagnements.

Une **collaboration avec l'INRAE** est prévue sur cette action de création d'outils d'accompagnement des collectifs. En effet, le projet Transmico pourra s'appuyer sur les résultats du projet [Newdil](#) (2025-2028) porté par le Groupe de Recherche en Agriculture Biologique (GRAB) et en particulier sur les travaux en sciences sociales de l'unité Ecodéveloppement INRAE qui en est partenaire. Ceux-ci visent à produire une analyse de l'organisation du travail collectif considéré comme un levier pour la gestion de systèmes agricoles diversifiés, en divisant le travail entre les individus selon leurs compétences.

Les résultats de ce travail de recherche sur le fonctionnement d'un collectif et d'identification des compétences seront partagés par l'INRAE avec les partenaires du projet afin de nourrir les outils d'accompagnement qui seront produits. Réciproquement, la matière récoltée lors des entretiens avec les collectifs en fonctionnement dans le cadre du projet TRANSMICO et les outils élaborés seront partagés avec l'INRAE.

Cette collaboration entre la recherche et le développement agricole donnera également des éléments utiles pour mesurer l'impact des projets collectifs sur la transition agroécologique des territoires grâce au croisement des données de l'INRAE sur des exploitations avec des systèmes agroécologiques et les données récoltées par le projet sur les collectifs existants et sur les projets des collectifs accompagnés.

### **1.3.2 Accompagnement multi-acteurs des collectifs par le Réseau Local d'Accompagnement**

En fonction de leurs besoins, les membres du collectif seront accompagnés par le RLA dans toutes les étapes de leur projet :

#### **Etape 1 : Emergence du projet collectif**

- Identifier les motivations et aspirations individuelles avec chaque membre du collectif, vérifier l'adéquation avec celles des futurs associés.
- Définir le projet et le but commun : pourquoi (objectifs communs, valeurs/motivations communes), quoi (activités, limites du collectif).

#### **Etape 2 : Définition du projet collectif et de son fonctionnement**

- Définir des règles de fonctionnement pour le partage du travail, le partage de l'argent, la gouvernance et le partage des décisions.
- Prévoir la communication interne au collectif (circulation de l'information, régulation...).

### **Etape 3 : Concrétiser le projet collectif**

- Formaliser le projet commun et son démarrage.
- Choisir et rédiger les statuts.
- Établir un règlement intérieur et signer un pacte d'associés.
- Être accompagné dans les démarches administratives.
- Anticiper et gérer les mouvements d'associés.
- Accueillir ou quitter un associé.

### **1.4 Expérimentation d'un dispositif d'aide : le « chèque-accompagnement »**

Le « chèque-accompagnement » est une **enveloppe dématérialisée d'une valeur de 1 250 € maximum**, mise à disposition des bénéficiaires et qu'ils peuvent utiliser selon leurs besoins, sur la base d'un plan d'accompagnement réalisé avec la structure d'accompagnement référente.

Cette enveloppe leur permet de financer des rendez-vous d'accompagnement et de conseil avec des partenaires du Réseau Local d'Accompagnement (experts/personnes ressources/prestataires pour des prestations telles que la médiation, le juridique, la fiscalité, l'estimation de la valeur du foncier ou de la ferme...).

#### **Bénéficiaires de l'enveloppe**

Toutes les personnes accompagnées par le RLA :

- agriculteurs cédants (y compris retraités, agriculteurs en difficulté...),
- repreneurs,
- couple cédant-repreneur,
- collectifs.

## **Le chèque - accompagnement TRANSMICO •**

### **Pour qui ?**

Cédants  
Repreneurs  
Collectifs

▶ accompagnés  
par le RLA

▶ sur la base du plan  
d'accompagnement  
établit avec la  
structure référente

### **Pour quoi ?**

Conseils et expertises  
▶ juridiques  
fonciers  
économiques  
patrimoniales...

▶ Accompagnement, coaching  
▶ prévention et  
régulation des conflits

### **Combien ?**

**1250 € max**

▶ 80 % pris en charge  
20 % à la charge du  
bénéficiaire

▶ à ventiler sur plusieurs  
conseils / expertises /  
accompagnements

A noter : dans la phase d'émergence du projet, nous avons étudié la possibilité que le "chèque-accompagnement" permette également aux cédants de consacrer du temps à leur projet de transmission (formation, rendez-vous d'accompagnement à l'extérieur...) en prenant en charge le remplacement sur la ferme via le service de remplacement. Nous avons échangé avec le service de remplacement PACA et les actions de formation et d'accompagnement sont bien éligibles pour la mobilisation du service de remplacement. Le service de remplacement PACA est d'accord pour faciliter les démarches des cédants

*accompagnés en créant une action “Transmico”, mais cela ne nécessite pas une contractualisation particulière avec les partenaires du présent projet. Le coût du remplacement restera néanmoins à la charge du cédant car il s'est avéré trop compliqué de faire rentrer cette prestation dans les dépenses éligibles.*

## Axe 2 : Mobilisation générale pour le renouvellement des générations en agriculture

### 2.1 Informer et animer un réseau d'« ambassadeurs de la transmission »

#### Objectifs

- Permettre aux personnes qui travaillent en lien avec des agriculteurs et agricultrices de mobiliser la relation de confiance qu'ils ont tissée pour orienter les agriculteurs vers les acteurs de l'accompagnement.
- Sensibiliser, informer ces personnes en lien régulier avec des agriculteurs sur les enjeux de la transmission et les possibilités d'aides et d'accompagnement, afin de leur donner de la légitimité dans leur action envers les cédants.

#### Acteurs ciblés

- coopératives agricoles
- agents MSA
- agents SAFER
- conseillers des organismes bancaires et d'assurances
- salariés et membres des structures techniques et professionnelles : CETA, GDS, CUMA, cabinet comptable, OPA, magasin de producteurs...
- salariés des structures de développement agricole (Agribio, CIVAM, Réseau des AMAP...)
- agents et élus des collectivités territoriales.

#### Format de l'atelier de sensibilisation

- 1 module de sensibilisation-information d'une demi-journée (2h30-3h00) pour favoriser la mobilisation et permettre l'échange.
- apports sur les enjeux de la transmission, les étapes de la transmission, les acteurs mobilisés et les possibilités d'aides et d'accompagnement (information exhaustive, pas uniquement les actions prévues dans le projet Transmico).
- base du module créée au niveau régional puis adaptation du contenu au contexte local.
- en présentiel de préférence, adaptation possible en visio.

#### Fréquence de sensibilisation

- Organisation d'un temps de sensibilisation par an et par département ouvert à tous et organisation de modules à la demande au sein des structures.
- Possibilité d'intervenir dans une structure (à l'occasion d'une réunion ou d'un événement) pour un temps de sensibilisation à destination des membres et des salariés de la structure.

#### Animation du réseau des ambassadeurs

- Mise à disposition des ambassadeurs via le site internet du projet : un répertoire à jour des personnes ressources, des ressources sur la transmission.
- Diffusion d'informations régulières sur la transmission aux ambassadeurs via une newsletter régionale semestrielle.
- Organisation d'une réunion annuelle départementale des ambassadeurs.

## 2.2 Repérer et sensibiliser les agriculteurs cédants

### 2.2.1 Informer et sensibiliser les agriculteurs potentiellement cédants via un document de communication

- Réalisation d'une plaquette pour sensibiliser les cédants et les porteurs de projet à la transmission-reprise et les informer des possibilités d'accompagnement par le Réseau Local d'Accompagnement et de l'expérimentation du "chèque-accompagnement".
- Diffusion large et régulière de cette plaquette sur notre site internet, sur les réseaux sociaux, auprès des contacts de chaque partenaire, soit plus de 6 200 personnes :

|   | Publics cibles (agriculteurs, porteurs de projet et acteurs agricoles) | Public plus large (citoyens) |
|---|--|------------------------------|
| Nombre de personnes touchées par envoi par tous les partenaires impliqués sur le projet | 2955   | 3308                         |

L'échelle de diffusion par l'ensemble des structures membres du Réseau Local d'Accompagnement est valable également pour la diffusion de l'invitation pour chaque événement local (au niveau départemental).

### 2.2.2 Sensibiliser et repérer des agriculteurs potentiellement cédants au sein de groupes constitués (magasins de producteur, formations...)

Les thématiques de transmission/reprise ou d'installation en lien avec le débouché magasin de producteurs sont étudiées par Trame tant dans l'impact des magasins sur la facilitation des installations que sur le renouvellement des générations dans les membres de ces magasins. Cela impacte fortement le groupe magasin de producteurs et des accompagnements sont nécessaires pour maintenir la cohésion dans les groupes et renforcer leur pérennisation. Notre partenaire prestataire Trame utilisera les temps d'échanges à l'échelle de chaque groupe (dans le cadre des diagnostics de fonctionnement) pour repérer des cédants et organisera des repérages et des sensibilisations à l'échelle du réseau des 18 magasins de producteurs de la région adhérents à Trame, touchant ainsi un grand nombre d'agriculteurs.

Notre partenaire AFOCG PACA s'engage à capitaliser sur ses groupes de formation en comptabilité et gestion déjà constitués pour le repérage de cédants et de collectifs. Les thématiques de transmission/reprise ou d'installation en collectif sont abordées spontanément par les adhérents avec les animatrices-formatrices lors des journées de formation collective. L'AFOCG PACA utilisera ces temps d'échanges pour faire un pré-diagnostic du projet et identifier les besoins du cédant. Elle fera ensuite entrer le cédant dans le parcours d'accompagnement concerté par le Réseau Local d'Accompagnement.

### 2.2.3 Organiser des évènements publics de sensibilisation et de repérage à la transmission dans les territoires, en lien avec la commune ou collectivité territoriale

Ciblant un ou plusieurs territoires par département, les partenaires du projet organisent une réunion publique sur la transmission, avec à l'appui pour introduire le sujet : vidéos, témoignages...

L'événement est organisé avec une des collectivités territoriales partenaires du projet dans les Alpes-Maritimes, le Var et les Bouches-du-Rhône. Dans les autres départements, les élus du territoire ciblé seront rencontrés avant l'événement pour présenter le projet afin de l'organiser avec le soutien d'une collectivité.

Les adhérents des structures organisatrices seront également sollicités pour mobiliser leurs voisins, leurs connaissances, la mobilisation de pair à pair étant la plus efficace.

## 2.3 Créer des espaces de rencontres entre cédants et repreneurs pour favoriser la mise en lien

### 2.3.1 Organiser des temps d'échanges et de rencontre entre cédants et repreneurs

Ces temps d'échange visent un double objectif :

- permettre la rencontre entre un cédant et un repreneur : pour la favoriser, le temps d'échange est convivial, avec des animations "brise glace", sur des horaires qui favorisent la participation.
- sensibiliser chacun aux motivations et contraintes de l'autre : montrer aux porteurs de projet ce qui se joue dans une transmission et donner à voir aux cédants quels sont les besoins, les aspirations des porteurs de projet. Cette sensibilisation est faite par le biais de témoignages, de projections de vidéo, de jeux.

La forme de ces temps d'échange pourra être diverse, à l'initiative des partenaires organisateurs : visites de fermes à reprendre et de leur écosystème, cafés transmission-reprise, visite sur la ferme d'une transmission réussie, etc.

Pour donner de l'ampleur aux évènements, une organisation et une communication coordonnées seront mises en œuvre pour au moins un événement par an par département. Ces évènements pourront s'inscrire dans le "Mois de la transmission-reprise d'entreprise" porté tous les ans en fin d'année par les chambres consulaires.

Un événement annuel au niveau régional sera également organisé sur une "ferme Terre de Liens" pour montrer que la transmission est possible, pour parler positivement de la transmission-reprise, avec une visite du lieu et les témoignages du cédant et du repreneur. L'objectif est d'impliquer, en plus des publics cibles, les citoyens afin qu'eux aussi puissent être des "ambassadeurs de la transmission".

### 2.3.2 Crée un outil d'aide à la réflexion sur la "transmissibilité" d'une ferme

Plusieurs facteurs qui facilitent la transmission d'une ferme ont été identifiés, notamment la "capacité" de la ferme à être transmise, appelée transmissibilité.

Les critères à observer pour évaluer la transmissibilité sont la vivabilité de la ferme (ambiance générale, travail, pénibilité...), la viabilité économique, la sécurité vis-à-vis du foncier, l'adaptabilité de la ferme (autres productions possibles ?), la valeur de l'outil à transmettre.

Les partenaires prévoient de créer un outil permettant aux cédants et aux porteurs de projet de travailler cette question de la transmissibilité de la ferme. Il pourra être adapté pour être présenté et travaillé en formation.

### 2.3.3 Sensibiliser les porteurs de projet à la reprise de fermes, aux enjeux de la transmission

Les partenaires du projet TRANSMICO s'engagent à sensibiliser les porteurs de projet qu'ils accompagnent aux enjeux de la transmission et aux avantages d'une reprise de ferme. Ils se serviront des outils créés dans le cadre du projet pour faire cette sensibilisation systématique.

## 2.4 Développer des outils de communication pour changer le regard sur la transmission et sur les collectifs

Le projet vise une communication positive sur la transmission, trop souvent vue comme impossible, compliquée. Les supports montreront des transmissions-reprises réussies, donneront des clés pour anticiper, préparer la transmission, pour communiquer entre cédant et repreneur.

Une communication positive est également prévue sur les projets collectifs, notamment ceux qui sortent de l'habituel GAEC car ils sont le reflet des aspirations des porteurs de projet actuels qui veulent trouver un équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle, et qui voient l'agriculture comme une activité professionnelle et non comme une vocation pour toute la vie. Nous donnerons donc à voir des collectifs en fonctionnement, avec des supports pédagogiques présentant les statuts innovants, les organisations possibles et les avantages mais aussi les inconvénients qu'ils peuvent apporter en comparaison avec des statuts agricoles plus classiques.

## Cibles des supports de communication (variables selon les supports)

- agriculteurs,
- porteurs de projet,
- agents et élus des structures agricoles et para-agricoles,
- agents et élus des collectivités territoriales,
- financeurs,
- grand public,
- salariés et élus des partenaires du projet.

## Supports prévus

- **Site internet** du projet contenant une présentation de l'accompagnement concerté par le Réseau Local d'Accompagnement et du chèque-accompagnement, un répertoire des compétences et des offres d'accompagnement du RLA (sous forme de carte si possible), une mise à disposition des outils et des supports produits dans le projet (boîte à outils). Les résultats du projet seront publiés également sur le site internet.
- **Plaquette A4 pliée** pour sensibiliser les cédants et les porteurs de projet à la transmission-reprise et les informer des possibilités d'accompagnement par le Réseau Local d'Accompagnement, de l'expérimentation du "chèque accompagnement".
- **6 vidéos** de 5 min à projeter lors des évènements publics avec des témoignages croisés cédants-repreneurs de transmission réussie et des portraits de fermes collectives. Elles seront tournées sur 6 fermes de la région (1 par département).
- **Mémentos** sur des situations d'accompagnement de transmissions et de collectifs rencontrées dans le cadre du projet.
- **Fiches pédagogiques** sur l'organisation des collectifs en fonctionnement.

## 2.5 Permettre la montée en compétences des partenaires du projet sur l'accompagnement à la transmission-reprise et l'accompagnement de collectifs

### Réaliser et mettre à disposition une boîte à outils sur la transmission et sur l'accompagnement des collectifs

- recensement des outils existants,
- production d'outils d'accompagnement dans le cadre du projet (détaillés dans plusieurs actions ci-dessus),
- rangement et indexation des outils existants et des outils produits par le projet,
- mise à disposition de la boîte à outils aux partenaires sur le site internet du projet.

### Echanges et analyse de pratiques entre les membres du RLA

- au niveau régional, 1 fois par an en visio,
- méthode du co-développement,
- animé par un partenaire du projet,
- capitalisation des situations analysées.

### Temps de perfectionnement sur une thématique identifiée avec un expert

- au niveau régional, 1 fois par an en visio,
- choix d'une thématique qui pose problème aux membres du RLA,
- présentation par un expert membre d'un RLA et échanges.

## Évaluation des actions du projet et capitalisation

### Évaluation des actions du projet et de leurs impacts dans la dernière année du projet

- Bilan chiffré des actions sur la base des indicateurs détaillés ci-dessous.
- Enquête de satisfaction des bénéficiaires et des membres du RLA.
- Mesure de l'impact des actions et des expérimentations sur la base des critères détaillés ci-dessous.

### Capitalisation des résultats, des méthodologies et des études

- Réalisation et édition de mémentos sur des situations d'accompagnement de transmissions et de collectifs rencontrées dans le cadre du projet, sur la base d'une trame régionale.
- Fiches pédagogiques sur l'organisation des collectifs en fonctionnement.
- Production d'outils mis à disposition des acteurs du RLA (boîte à outils).

### Organisation d'un séminaire de clôture du projet

- Une journée en présentiel en juin 2028 dans un lieu central pour la région.
- Présentation des résultats du projet.
- Échanges sur les perspectives de poursuite : comment généraliser, donner de l'ampleur aux actions et aux outils qui ont fonctionné, qui ont eu un impact sur le renouvellement des générations en agriculture ?

### Publication des résultats du projet sur le site internet TRANSMICO

#### D) 3.2 Calendrier des actions

|  | 2ème semestre 2025 | 1er semestre 2026 | 2ème semestre 2026 | Année 2027 | 1er semestre 2028 |
|--|--------------------|-------------------|--------------------|------------|-------------------|
| <b>Axe 1 : Accompagnement des projets de transmission-reprise et des projets collectifs par le Réseau Local d'Accompagnement</b> |                    |                   |                    |            |                   |
| <b>1.1.1</b> Création de 6 Réseaux Locaux d'Accompagnement   |                    |                   |                    |            |                   |
| <b>1.1.2</b> Animation et structuration du Réseau Local d'Accompagnement   |                    |                   |                    |            |                   |
| <b>1.2</b> Accompagnement des cédants, des repreneurs et de la relation cédant-repreneur   |                    |                   |                    |            |                   |
| <b>1.3.1</b> Recensement des outils d'accompagnement des collectifs  |                    |                   |                    |            |                   |
| <b>1.3.1</b> Création de nouveaux outils d'accompagnement des collectifs   |                    |                   |                    |            |                   |
| <b>1.3.2</b> Accompagnement multi-acteurs des collectifs ayant un projet agricole par le Réseau Local d'Accompagnement           |                    |                   |                    |            |                   |
| <b>1.4</b> Expérimentation d'un dispositif d'aide : le « chèque-accompagnement »   |                    |                   |                    |            |                   |

## Axe 2 : Mobilisation générale pour le renouvellement des générations en agriculture

|  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|
| <b>2.1</b> Informer et animer un réseau d'« ambassadeurs de la transmission »                                      |  |  |  |  |  |
| <b>2.2</b> Repérer et sensibiliser les agriculteurs cédants  |  |  |  |  |  |
| <b>2.3</b> Créer des espaces de rencontre entre cédants et repreneurs  |  |  |  |  |  |
| <b>2.4</b> Développer des outils de communication pour changer le regard sur la transmission et sur les collectifs |  |  |  |  |  |
| <b>2.5</b> Permettre la montée en compétences des partenaires du projet  |  |  |  |  |  |

## Axe 3 : Évaluation des actions du projet et capitalisation

|  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|
| <b>3.1</b> Évaluation des actions du projet et de leurs impacts dans la dernière année du projet |  |  |  |  |  |
| <b>3.2</b> Capitalisation des résultats, des méthodologies et des études                         |  |  |  |  |  |
| <b>3.3</b> Organisation d'un séminaire de clôture du projet                                      |  |  |  |  |  |
| <b>3.4</b> Publication des résultats du projet sur le site internet TRANSMICO                    |  |  |  |  |  |

Les partenaires ont choisi collectivement de démarrer le projet au 01/07/2025 afin de pouvoir réaliser certaines actions dès 2025. Chaque partenaire a été libre de décider s'il mobilisait du temps salarié pour le projet sur cette période incertaine (avant d'avoir la réponse de l'obtention du financement).

Dans l'ensemble, les actions de la première année du projet, de juillet 2025 à juin 2026, sont moins importantes que celles des années 2 et 3. L'intensité des activités est représentée sur le diagramme ci-dessus par des nuances de couleurs allant du clair (faible intensité) au foncé (pleine intensité).

=> Pour plus de précisions voir l'annexe 2 Plan d'actions de la convention de partenariat.

### D) 3.3. Livrables et indicateurs de réalisation

| <i>Actions</i>                   | <i>Livrables</i>   | <i>Indicateurs de réalisation</i>  |
|----------------------------------|--|--|
| <b>1.1</b> Structuration des RLA | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Feuilles d'émarginement des réunions</li> <li>• Site internet avec présentation du fonctionnement et des contacts du RLA</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de RLA départementaux créés</li> <li>• Nombre de réunions de RLA</li> </ul> <p><u>Prévision :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 RLA départementaux</li> <li>• 2 réunions par an et par RLA</li> </ul> |

|  |   |  |
|--|---|--|
| <b>1.2 Accompagnement des cédants, des repreneurs et de la relation cédant-repreneur</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Bilan qualitatif des accompagnements détaillant notamment le profil des cédants et celui des repreneurs (y compris impact sur la transition agroécologique)</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de cédants et de repreneurs accompagnés</li> </ul> <p><i>Prévision :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>86 cédants</li> <li>63 repreneurs</li> </ul>   |
| <b>1.3 Accompagnement de collectifs ayant un projet agricole</b>                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Bilan qualitatif des accompagnements détaillant profils et projets des collectifs</li> <li>Outils d'accompagnement créés dans le cadre du projet</li> <li>Fiches pédagogiques sur les collectifs enquêtés (forme, statut juridique, modèle économique, intégration et impact écologique sur le territoire...)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de collectifs accompagnés</li> <li>Nombre d'outils produits</li> </ul> <p><i>Prévision :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>55 collectifs</li> </ul>   |
| <b>1.4 Expérimentation du « chèque-accompagnement »</b>                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Bilan évaluatif de l'expérimentation</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de chèques-accompagnement mobilisés</li> </ul> <p><i>Prévision :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>60 chèques - accompagnement de 1250€</li> </ul>  |
| <b>2.1 Animer un réseau d'« ambassadeurs de la transmission »</b>                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>Feuille d'émargement des ateliers d'information et de sensibilisation</li> <li>Déroulé et support de la sensibilisation</li> <li>Bilan qualitatif des ateliers</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'ateliers réalisés</li> <li>Nombre de participants aux ateliers</li> </ul> <p><i>Prévision :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>17 ateliers</li> <li>10 participants en moyenne par atelier</li> <li>170 participants au total</li> </ul>               |
| <b>2.2 Sensibiliser et repérer les agriculteurs cédants</b>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Plaquette du projet</li> <li>Feuilles d'émargement des événements publics</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'événements publics réalisés</li> <li>Nombre de participants aux événements</li> </ul> <p><i>Prévision :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>15 événements</li> <li>17 participants en moyenne par atelier</li> <li>250 participants au total</li> </ul> |
| <b>2.3 Créer des espaces de rencontre entre cédants et repreneurs</b>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Feuilles d'émargement des rencontres</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de rencontres réalisées</li> <li>Nombre de participants aux événements</li> </ul> <p><i>Prévision :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>38 événements</li> <li>16 participants en moyenne par atelier</li> <li>608 participants au total</li> </ul>       |
| <b>2.4 Développer des outils de communication</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Site internet du projet</li> <li>Plaquette A4</li> <li>6 vidéos de 5 min</li> <li>Mémentos sur des situations d'accompagnement de transmissions et de collectifs</li> <li>Fiches pédagogiques sur l'organisation des collectifs en fonctionnement</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation des livrables</li> <li>Nombre vidéos</li> <li>Nombre mémentos et fiches pédagogiques</li> </ul>   |
| <b>2.5 Montée en compétences des partenaires du projet</b>                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à disposition d'une boîte à outils</li> <li>Bilan de l'action</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de temps d'échanges de pratiques</li> </ul>  |

|  |  |   |
|--|--|---|
|  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de temps de perfectionnement</li> </ul> <p><u>Prévision :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 temps d'échanges de pratiques</li> <li>• 2 temps de perfectionnement</li> </ul>  |
| <b>3. Évaluation des actions du projet et capitalisation</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultats de l'enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires et des membres du RLA</li> <li>• Publication des résultats du projet</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du nombre de cédants accompagnés entre le démarrage et la fin du projet</li> <li>• Nombre de transmissions-reprises accompagnées</li> <li>• Nombre de collectifs créés</li> <li>• Nombre de partenariats développés (rencontres élus...)</li> </ul> |

#### D) 3.4 Perspectives

La volonté des partenaires réunis dans TRANSMICO est de tester des dispositifs qui, s'ils s'avèrent pertinents, puissent perdurer au-delà du projet.

Notre ambition est que des financeurs s'approprient ces dispositifs et les proposent, de façon ouverte et multi-partenariale, dans leur programme d'action. Nous imaginons par exemple que l'accompagnement concerté et le chèque-accompagnement soient intégrés dans France Service Agriculture.

Nous faisons le pari que les partenariats noués pour ce projet, renforcés par une méthodologie commune de travail et une habitude de collaboration sur toute la durée du projet, structurent une coopération forte dans l'accompagnement concerté des publics cibles qui se poursuivra au-delà du projet.

#### D) 4. VALORISATION DES RÉSULTATS

L'ensemble des supports produits au cours du projet feront l'objet d'une publication sur un site internet dédié qui sera créé en cours de projet.

Ces supports seront destinés aux différents publics cibles du projet :

- Boîte à outils pour accompagner des projets de transmission ou d'installation en collectif : à destination des membres du RLA.
- Vidéos de témoignages de transmissions d'exploitation et d'installations collectives réussies de différents formats (format court pour les réseaux sociaux et format long pour la présentation lors d'événements) : à destination des membres du RLA, de la profession agricole, du grand public.

Un séminaire de clôture du projet sera organisé en juin 2028 afin de présenter les principaux résultats, les productions réalisées et les perspectives de poursuite des actions engagées. Cet événement sera aussi l'occasion de réaliser le bilan du projet, tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Les financeurs et la profession agricole seront invités à ce séminaire.

## **Annexe 2 de la convention de partenariat : Plan d'actions**

| Objectif opérationnels  | Actions   | Partenaires                           | Rôles et Contributions  | Calendrier de mise en œuvre |            |            |                    | Livrables            | Indicateurs  |
|---|---|---------------------------------------|---|-----------------------------|------------|------------|--------------------|----------------------|--|
|   |   |                                       |   | 2ème se-mestre 2025         | Année 2026 | Année 2027 | 1er se-mestre 2028 |                      |  |
| <b>OBJECTIF 1 :<br/>METTRE EN ŒUVRE<br/>UN ACCOMPAGNE-<br/>MENT CONCERTE<br/>DES PROJETS DE<br/>TRANSMISSION-RE-<br/>PRISE ET DES PRO-<br/>JETS COLLECTIFS<br/>PAR LE RESEAU LO-<br/>CAL D'ACCOMPA-<br/>GNEMENT</b> | Action 1.1 : Structurer et animer les Réseaux Locaux d'Accompagnement (RLA) multi-acteurs « TRANSMICO » | Chef de file : ARDEAR PACA            | Animation régionale des RLA (suivi, médiation, création des outils des RLA...)    |                             |            |            |                    |                      | Site internet avec présentation du fonctionnement et des contacts du RLA |
|   |   | Partenaire 1 : PNR Ste Baume          | Structuration et co-animation du RLA 83   |                             |            |            |                    | Feuilles d'émergence | Nombre de réunions de RLA  |
|   |   | Partenaire 2 : Terre de Liens         | Participation à la structuration des 6 RLA, participations aux réunions des 6 RLA |                             |            |            |                    |                      |  |
|   |   | Partenaire 3 : Délégation SCIC - SCOP | Participation aux réunions du RLA 06  |                             |            |            |                    |                      |  |
|   |   | Partenaire 4 : PNR Pré-Alpes d'Azur   |   |                             |            |            |                    |                      |  |
|   |   | Partenaire 5 : ADEAR 04               | Structuration et animation du RLA 04  |                             |            |            |                    |                      |  |
|   |   | Partenaire 6 : ADEAR 05               | Structuration et animation du RLA 05  |                             |            |            |                    |                      |  |
|   |   | Partenaire 7 : ADEAR 06               | Structuration et animation du RLA 06  |                             |            |            |                    |                      |  |
|   |   | Partenaire 8 : ADEAR 13               | Structuration et animation du RLA 13  |                             |            |            |                    |                      |  |
|   |   | Partenaire 9 : ADEAR 83               | Structuration et co-animation du RLA 83   |                             |            |            |                    |                      |  |

|  |                                       |  |                                      |  |  |  |  |   |   |
|--|---------------------------------------|--|--------------------------------------|--|--|--|--|---|---|
|  |                                       | Partenaire 10 : ADEAR 84   | Structuration et animation du RLA 84 |  |  |  |  |   |   |
| Action 1.2 : Accompagnement concerté des cédants, des repreneurs et de la relation cédant-repreneur par le Réseau Local d'Accompagnement | Chef de file : ARDEAR PACA            |  |                                      |  |  |  |  | Bilan qualitatif des accompagnements détaillant notamment le profil des cédants et celui des repreneurs (y compris impact sur la transition agroécologique) | Nombre de cédants et de repreneurs accompagnés<br>Prévision : 86 cédants<br>63 repreneurs |
|  | Partenaire 1 : PNR Ste Baume          | Accompagnement de cédants, de repreneurs et de la relation cédant-repreneur (structure-référente ou accompagnement spécifique) |                                      |  |  |  |  |   |   |
|  | Partenaire 2 : Terre de Liens         | Accompagnement de cédants, de repreneurs et de la relation cédant-repreneur (structure-référente ou accompagnement spécifique) |                                      |  |  |  |  |   |   |
|  | Partenaire 3 : Délégation SCIC - SCOP |  |                                      |  |  |  |  |   |   |
|  | Partenaire 4 : PNR Pré-Alpes d'Azur   |  |                                      |  |  |  |  |   |   |
|  | Partenaire 5 : ADEAR 04               | Accompagnement de cédants, de repreneurs et de la relation cédant-repreneur (structure-référente ou accompagnement spécifique) |                                      |  |  |  |  |   |   |
|  | Partenaire 6 : ADEAR 05               | Accompagnement de cédants, de repreneurs et de la relation cédant-repreneur (structure-référente ou accompagnement spécifique) |                                      |  |  |  |  |   |   |
|  | Partenaire 7 : ADEAR 06               | Accompagnement de cédants, de repreneurs et de la relation cédant-repreneur (structure-référente ou accompagnement spécifique) |                                      |  |  |  |  |   |   |
|  | Partenaire 8 : ADEAR 13               | Accompagnement de cédants, de repreneurs et de la relation cédant-repreneur  |                                      |  |  |  |  |   |   |

|   |                                       |   |  |  |  |  |  |   |
|---|---------------------------------------|---|--|--|--|--|--|---|
|   |                                       | (structure-référente ou accompagnement spécifique)  |  |  |  |  |  |   |
|   | Partenaire 9 : ADEAR 83               | Accompagnement de cé-dants, de repreneurs et de la relation cédant-repreneur (structure-référente ou accompagnement spécifique)   |  |  |  |  |  |   |
|   | Partenaire 10 : ADEAR 84              | Accompagnement de cé-dants, de repreneurs et de la relation cédant-repreneur (structure-référente ou accompagnement spécifique)   |  |  |  |  |  |   |
| Action 1.3 : Accompagnement concer-tés des collectifs ayant un projet agricole par le Réseau Local d'Accompagnement | Chef de file : ARDEAR PACA            | Recenser et analyser la documentation et les outils d'accompagnement existants<br>Réaliser un focus sur 6 à 12 collectifs existants avec un modèle innovant (SCOP, associations...)<br>Rédiger des fiches pédago-giques |  |  |  |  |  | Bilan qualitatif des accompagne-ments détaillant pro-fils et projets des collectifs<br>Outils d'accompagne-ment créés dans le cadre du projet<br>Fiches pé-dagogiques |
|   | Partenaire 1 : PNR Ste Baume          | Accompagnement de collectifs (structure-référente ou accompagnement spécifique)   |  |  |  |  |  | Nombre de collectifs ac-compagnés<br>Nombre d'outils pro-duits<br>Prévision : 55 collectifs   |
|   | Partenaire 2 : Terre de Liens         | Accompagnement de collectifs (structure-référente ou accompagnement spécifique)<br>Création d'outils d'accompa-gnement  |  |  |  |  |  |   |
|   | Partenaire 3 : Délégation SCIC - SCOP | Accompagnement de collectifs (structure-référente ou accompagnement spécifique)<br>Création d'outils d'accompa-gnement  |  |  |  |  |  |   |
|   | Partenaire 4 : PNR Pré-Alpes d'Azur   |   |  |  |  |  |  |   |
|   | Partenaire 5 : ADEAR 04               | Accompagnement de collectifs (structure-référente ou accompagnement spécifique)   |  |  |  |  |  |   |

|  |                                       |   |  |  |  |  |  |  |
|--|---------------------------------------|---|--|--|--|--|--|--|
|  |                                       | Création d'outils d'accompagnement  |  |  |  |  |  |  |
|  | Partenaire 6 : ADEAR 05               | Accompagnement de collectifs (structure-référente ou accompagnement spécifique)<br>Création d'outils d'accompagnement |  |  |  |  |  |  |
|  | Partenaire 7 : ADEAR 06               | Accompagnement de collectifs (structure-référente ou accompagnement spécifique)                                       |  |  |  |  |  |  |
|  | Partenaire 8 : ADEAR 13               | Accompagnement de collectifs (structure-référente ou accompagnement spécifique)<br>Création d'outils d'accompagnement |  |  |  |  |  |  |
|  | Partenaire 9 : ADEAR 83               | Accompagnement de collectifs (structure-référente ou accompagnement spécifique)                                       |  |  |  |  |  |  |
|  | Partenaire 10 : ADEAR 84              | Accompagnement de collectifs (structure-référente ou accompagnement spécifique)<br>Création d'outils d'accompagnement |  |  |  |  |  |  |
| Action 1.4 : Expérimentation d'un dispositif d'aide : le « chèque-accompagnement » | Chef de file : ARDEAR PACA            | Gestion administrative et financière du dispositif<br>Cadrage et contrôle du dispositif                               |  |  |  |  |  | Bilan évaluatif de l'expérimentation<br><br>Nb de chèques - accompagnement mobilisés<br>Prévision : 60 chèques - accompagnement de 1250€ |
|  | Partenaire 1 : PNR Ste Baume          |   |  |  |  |  |  |  |
|  | Partenaire 2 : Terre de Liens         | Suivi bénéficiaires<br>Reporting au chef de file  |  |  |  |  |  |  |
|  | Partenaire 3 : Délégation SCIC - SCOP |   |  |  |  |  |  |  |
|  | Partenaire 4 : PNR Pré-Alpes d'Azur   |   |  |  |  |  |  |  |

|  |   |  |  |  |  |  |  |  |  |
|--|---|--|--|--|--|--|--|--|--|
| <b>OBJECTIF 2 :<br/>ORGANISER LA<br/>MOBILISATION GE-<br/>NERALE POUR LE<br/>RENOUVELLEMENT<br/>DES GENERATIONS<br/>EN AGRICULTURE</b> |   | Partenaire 5 : ADEAR 04                  | Suivi bénéficiaires<br>Reporting au chef de file         |  |  |  |  |  |  |
|  |   | Partenaire 6 : ADEAR 05                  | Suivi bénéficiaires<br>Reporting au chef de file         |  |  |  |  |  |  |
|  |   | Partenaire 7 : ADEAR 06                  | Suivi bénéficiaires<br>Reporting au chef de file         |  |  |  |  |  |  |
|  |   | Partenaire 8 : ADEAR 13                  | Suivi bénéficiaires<br>Reporting au chef de file         |  |  |  |  |  |  |
|  |   | Partenaire 9 : ADEAR 83                  | Suivi bénéficiaires<br>Reporting au chef de file         |  |  |  |  |  |  |
|  |   | Partenaire 10 : ADEAR 84                 | Suivi bénéficiaires<br>Reporting au chef de file         |  |  |  |  |  |  |
|  | Action 2.1 : Infor-<br>mer et animer un<br>réseau d'« ambas-<br>sadeurs de la trans-<br>mission » | Chef de file : ARDEAR<br>PACA            |  |  |  |  |  |  |  |
|  |   | Partenaire 1 : PNR Ste<br>Baume          | Co-organisation ateliers et<br>co-animation du réseau 83 |  |  |  |  |  |  |
|  |   | Partenaire 2 : Terre de<br>Liens         | Participation aux ateliers                               |  |  |  |  |  |  |
|  |   | Partenaire 3 : Délégation<br>SCIC - SCOP |  |  |  |  |  |  |  |
|  |   | Partenaire 4 : PNR Pré-<br>Alpes d'Azur  | Co-organisation d'ateliers sur<br>le territoire du parc  |  |  |  |  |  |  |
|  |   | Partenaire 5 : ADEAR 04                  | Organisation ateliers et ani-<br>mation du réseau 04     |  |  |  |  |  |  |
|  |   | Partenaire 6 : ADEAR 05                  | Organisation ateliers et ani-<br>mation du réseau 05     |  |  |  |  |  |  |
|  |   | Partenaire 7 : ADEAR 06                  | Organisation ateliers et ani-<br>mation du réseau 06     |  |  |  |  |  |  |
|  |   | Partenaire 8 : ADEAR 13                  | Organisation ateliers et ani-<br>mation du réseau 13     |  |  |  |  |  |  |
|  |   | Partenaire 9 : ADEAR 83                  | Co-organisation ateliers et<br>co-animation du réseau 83 |  |  |  |  |  |  |

|  |                                       |   |  |  |  |  |   |  |
|--|---------------------------------------|---|--|--|--|--|---|--|
|  | Partenaire 10 : ADEAR 84              | Organisation ateliers et animation du réseau 84   |  |  |  |  |   |  |
| Action 2.2 : Repérer et sensibiliser les agriculteurs cé-dants | Chef de file : ARDEAR PACA            | Coordination de la rédaction de la plaquette de sensibilisation (trame régionale et ses déclinements départementaux |  |  |  |  | Plaquette du projet   |  |
|  | Partenaire 1 : PNR Ste Baume          | Diffusion, mailing Co-organisation d'évènements publics sur le territoire du parc                                   |  |  |  |  | Feuilles d'émergagement des évènements publics<br>Nombre d'événements publics réalisés<br>Nombre de participants aux évènements<br>Prévision : 15 événements<br>17 participants en moyenne par atelier<br>250 participants au total |  |
|  | Partenaire 2 : Terre de Liens         | Diffusion, mailing Co-organisation ou participation aux évènements publics  |  |  |  |  |   |  |
|  | Partenaire 3 : Délégation SCIC - SCOP |   |  |  |  |  |   |  |
|  | Partenaire 4 : PNR Pré-Alpes d'Azur   | Diffusion, mailing Co-organisation d'évènements publics sur le territoire du parc                                   |  |  |  |  |   |  |
|  | Partenaire 5 : ADEAR 04               | Diffusion, mailing Organisation de rencontres avec des élus locaux (Co-)organisation évènements publics             |  |  |  |  |   |  |
|  | Partenaire 6 : ADEAR 05               | Diffusion, mailing Organisation de rencontres avec des élus locaux (Co-)organisation évènements publics             |  |  |  |  |   |  |
|  | Partenaire 7 : ADEAR 06               | Diffusion, mailing Organisation de rencontres avec des élus locaux (Co-)organisation évènements publics             |  |  |  |  |   |  |
|  | Partenaire 8 : ADEAR 13               | Diffusion, mailing Organisation de rencontres avec des élus locaux  |  |  |  |  |   |  |

|   |                                       |   |  |  |  |  |  |
|---|---------------------------------------|---|--|--|--|--|--|
|   |                                       | (Co-)organisation évènements publics  |  |  |  |  |  |
|   | Partenaire 9 : ADEAR 83               | Diffusion, mailing<br>Organisation de rencontres avec des élus locaux<br>(Co-)organisation évènements publics                   |  |  |  |  |  |
|   | Partenaire 10 : ADEAR 84              | Diffusion, mailing<br>Organisation de rencontres avec des élus locaux<br>(Co-)organisation évènements publics                   |  |  |  |  |  |
| Action 2.3 : Créer des espaces de rencontres entre cé-dants et repreneurs | Chef de file : ARDEAR PACA            | Coordination de l'outil sur la transmissibilité   |  |  |  |  |  |
|   | Partenaire 1 : PNR Ste Baume          | Co-organisation de temps de rencontres cé-dants-repreneurs sur le territoire du parc  |  |  |  |  |  |
|   | Partenaire 2 : Terre de Liens         | (Co-)organisation de temps de rencontres cé-dants-repreneurs sur toute la région<br>Organisation d'un évènement régional annuel |  |  |  |  |  |
|   | Partenaire 3 : Délégation SCIC - SCOP |   |  |  |  |  |  |
|   | Partenaire 4 : PNR Pré-Alpes d'Azur   | Co-organisation de temps de rencontres cé-dants-repreneurs sur le territoire du parc  |  |  |  |  |  |
|   | Partenaire 5 : ADEAR 04               | (Co-)organisation de temps de rencontres cé-dants-repreneurs sur le 04  |  |  |  |  |  |
|   | Partenaire 6 : ADEAR 05               | (Co-)organisation de temps de rencontres cé-dants-repreneurs sur le 05  |  |  |  |  |  |
|   | Partenaire 7 : ADEAR 06               | (Co-)organisation de temps de rencontres cé-dants-repreneurs sur le 06  |  |  |  |  |  |

|   |  |                            |  |  |  |  |  |  |  |
|---|--|----------------------------|--|--|--|--|--|--|--|
| <b>OBJECTIF 3 :<br/>ÉVALUER LES AC-<br/>TIONS DU PRO-<br/>JETS ET CAPITALI-<br/>SER LES EXPÉ-<br/>RIENCES ET LES<br/>RESSOURCES PRO-<br/>DUITES</b> |  | Partenaire 8 : ADEAR 13    | (Co-)organisation de temps de rencontres cédants-repreneurs sur le 13  |  |  |  |  |  |  |
|   |  | Partenaire 9 : ADEAR 83    | (Co-)organisation de temps de rencontres cédants-repreneurs sur le 83  |  |  |  |  |  |  |
|   |  | Partenaire 10 : ADEAR 84   | (Co-)organisation de temps de rencontres cédants-repreneurs sur le 84  |  |  |  |  |  |  |
|   | Action 2.4 : Développer des outils de communication pour changer le regard sur la transmission et sur les collectifs   | Chef de file : ARDEAR PACA | Sélection des prestataires et co-réalisation des vidéos<br>Coordination des supports écrits<br>Création d'un site internet                                   |  |  |  |  |  | Site internet<br>Plaquette<br>Vidéos<br>Mémentos<br>Fiches pédagogiques  |
|   | Action 2.5 : Permettre la montée en compétences des partenaires du projet sur l'accompagnement à la transmission - reprise et l'accompagnement de collectifs | Chef de file : ARDEAR PACA | Réalisation de la boîte à outils<br>Coordination et organisation des temps d'échanges de pratiques et des temps de perfectionnement                          |  |  |  |  |  | Mise à disposition d'une boîte à outils<br>Bilan de l'action   |
|   |  | Partenaires 1 à 10         | Participation aux temps d'échanges de pratiques et des temps de perfectionnement   |  |  |  |  |  | Nombre de temps d'échanges de pratiques<br>Nombre de temps de perfectionnement<br>Prévision : 2 temps d'échanges de pratiques<br>2 temps de perfectionnement |
|   | Action 2.5 : Permettre la montée en compétences des partenaires du projet sur l'accompagnement à la transmission - reprise et l'accompagnement de collectifs | Chef de file : ARDEAR PACA | Coordination de l'enquête de satisfaction<br>Etablissement des bilans<br>Réécriture de fiches pédagogiques<br>Organisation du séminaire de clôture du projet |  |  |  |  |  | Résultats de l'enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires et des membres du RLA<br>Augmentation du nombre de cédants accompagnés entre le démarrage et |

|  |                       |   |  |  |  |                                     |  |
|--|-----------------------|---|--|--|--|-------------------------------------|--|
|  | gnement de collectifs |   |  |  |  | Publication des résultats du projet | la fin du projet,<br>Nombre de transmissions-reprises accompagnées,<br>Nombre de collectifs créés,<br>Nombre de partenariats développés (rencontres élus...) |
|  | Partenaires 1 à 10    | Reporting pour le bilan<br>Rédaction de mementos<br>Participation au séminaire de clôture du projet |  |  |  |                                     |  |

### Annexe 3 Plan de financement

(extrait du fichier xls envoyé en même temps que la convention)

|  <b>Plan de financement prévisionnel</b><br><i>(données à titre informatif ne valant ni promesse d'attribution de l'aide, ni contractualisation des montants indiqués)</i>      |              |         |
|--|--------------|---------|
| RESSOURCES PREVISIONNELLES DE L'OPERATION  |              |         |
| Montant des aides nationales accordées :   |              | 0,00%   |
| Recettes prévisionnelles générées par l'opération :  | 0,00 €       | 0,00%   |
| Autofinancement et contributions privées :   | 122 280,18 € | 20,00%  |
| Montant d'aide publique maximal :<br><small>(projection du montant maximal d'aide publique auquel vous pouvez prétendre.<br/>A reporter dans l'onglet "Mon aide" de votre formulaire euro-pac, si vous ne parvenez pas à déterminer l'aide à solliciter)</small> | 489 120,73 € | 80,00%  |
| Total des ressources :   | 611 400,91 € | 100,00% |